



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

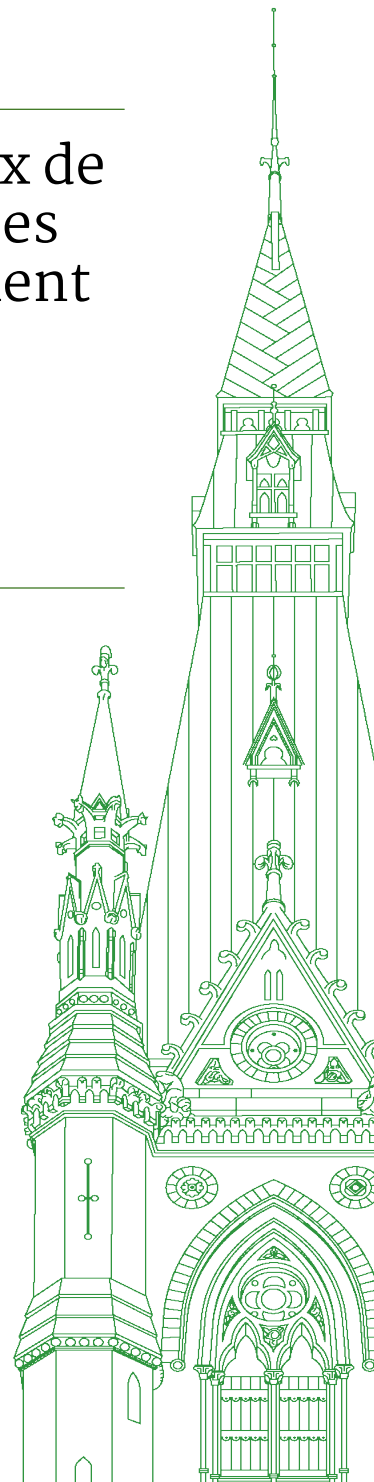
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 017

Le lundi 27 avril 2026



Président : Fayçal El-Khoury

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 27 avril 2026

• (1535)

[Français]

Le président (Fayçal El-Khoury (Laval—Les Îles, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

Je souhaite la bienvenue à toutes et à tous à la 17^e réunion du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Sous-comité le lundi 26 janvier, le Sous-comité se réunit dans le cadre de son étude sur la situation actuelle des défenseurs des droits de la personne et de la démocratie dans le monde entier.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

J'aimerais formuler quelques commentaires à l'intention des témoins et des députés.

Veillez attendre que je vous nomme avant de parler. Les personnes qui participent par vidéoconférence sont priées de cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur micro et de couper leur micro lorsqu'elles ne parlent pas.

Les personnes qui utilisent Zoom peuvent sélectionner, en bas de leur écran, le canal d'interprétation de leur choix: parquet, anglais ou français. Les personnes présentes dans la salle peuvent utiliser leur oreillette et sélectionner le canal souhaité.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

[Français]

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins.

[Traduction]

À titre personnel, nous accueillons Mozn Hassan, cheffe du conseil de Nazra for Feminist Studies. Elle se joint à nous par vidéoconférence.

J'ai également M. Omaid Sharifi, président d'ArtLords, qui participe lui aussi par vidéoconférence.

D'Equitas, Centre international d'éducation aux droits humains, nous accueillons Mme Odette McCarthy, directrice générale, et M. Gerardo Ducos, responsable principal de l'impact et de la redévabilité.

De Sociétés résilientes, nous accueillons Abdoulaye Bah, chercheur, et Ghazaal Habibiyar, défenseure des droits de la personne.

De UN Watch, nous accueillons Hillel Neuer, directeur exécutif, qui participe également par vidéoconférence.

Bienvenue à tous. J'aimerais vous donner à chacun cinq minutes pour formuler vos observations. Je vous demande de bien vouloir respecter le temps imparti.

Je vais commencer par inviter Mozn Hassan à prendre la parole pendant cinq minutes.

La parole est à vous, madame Hassan.

Mozn Hassan (cheffe du conseil, Nazra for Feminist Studies, à titre personnel): Merci beaucoup.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître.

Je m'adresse à vous aujourd'hui en ma qualité de présidente du conseil de Nazra for Feminist Studies et en tant que membre d'un écosystème mondial de mouvements en pleine expansion, dont fait partie Demos Kratos. Ce réseau réunit des acteurs, des penseurs et des institutions communautaires qui travaillent à repenser entièrement la démocratie.

En partant de cette double perspective, à la fois locale et mondiale, je souhaite mettre l'accent sur un message central: on ne peut pas renforcer la démocratie sans s'investir dans les réalités quotidiennes, les récits et le leadership des femmes et des défenseurs des droits de la personne, en particulier dans des régions comme le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Trop souvent, on ne se préoccupe des femmes et des défenseurs des droits de la personne qu'en période de crise, lorsqu'ils sont emprisonnés, agressés ou exilés, mais la démocratie ne se construit pas uniquement dans ces moments-là. Elle est forgée par les récits, la résilience quotidienne et les expériences vécues.

Les défenseures des droits de la personne et les leaders des minorités de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord jouent le rôle de médiateurs dans les conflits locaux, viennent en aide aux communautés déplacées, mènent des initiatives visant à assurer la survie économique et mettent en place des structures de paix informelles là où les structures officielles échouent généralement. Pourtant, leurs voix restent sous-représentées au sein des instances politiques et décisionnelles mondiales.

Pour les soutenir, nous devons faire plus que les protéger. Nous devons leur donner les moyens de façonner la conception mondiale de la démocratie. Les réseaux mondiaux comme Demos Kratos jouent un rôle essentiel à cet égard. Ces réseaux fournissent une protection en assurant la visibilité et en menant des actions collectives de plaidoyer. Ils instaurent une solidarité constructive qui n'est pas seulement symbolique, mais stratégique et durable. Ils proposent des plateformes qui relient les réalités locales à l'élaboration des politiques mondiales, ainsi que des espaces dédiés à la consolidation de la paix, y compris des voies de mobilisation souvent négligées. Dans les régions touchées par la guerre et la fragmentation, ces réseaux ne sont pas facultatifs. Ils constituent une infrastructure indispensable à la survie et à la transformation.

Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, où les conflits et l'instabilité sont monnaie courante, l'investissement dans les femmes et les minorités n'est pas un choix de politique sociale, mais une stratégie de sécurité.

D'après mon expérience, notamment en tant que fondatrice de l'un des premiers fonds féministes de la région, lorsque les femmes et les groupes marginalisés disposent des ressources nécessaires, ils s'investissent dans la participation civique et la responsabilisation, la consolidation de la paix et la médiation au niveau local, la résilience économique grâce à l'entrepreneuriat et à l'innovation sociale, ainsi que dans les systèmes communautaires de sécurité et de protection.

C'est ce que j'appelle l'autonomisation globale: autonomisation économique, participation politique, protection sociale et politiques en matière de sécurité et de sûreté. Il est important de noter que ces efforts nécessitent la participation des gouvernements, des acteurs du secteur privé et de la société civile. La paix ne se négocie pas uniquement entre dirigeants, elle se construit au sein des communautés.

Les processus de paix officiels excluent souvent les personnes les plus touchées. Les réseaux mondiaux et régionaux soutiennent les initiatives en faveur de la paix, créent des espaces sûrs pour permettre le dialogue au-delà des clivages et veillent à ce que la voix des femmes et des minorités ne soit pas étouffée. Si nous n'investissons pas dans ces réseaux, nous risquons de créer des processus de paix déconnectés de la réalité, fragiles et non viables.

En ce qui concerne le rôle du Canada en matière d'engagement et de leadership, le pays jouit d'une solide tradition de soutien aux droits de la personne et aux approches féministes. Je me réjouis tout particulièrement de la nomination d'une nouvelle ambassadrice des femmes, de la paix et de la sécurité. Il s'agit d'une avancée importante, mais c'est aussi l'occasion d'aller plus loin.

Le Canada peut jouer un rôle déterminant.

Tout d'abord, nous devons investir dans les réseaux mondiaux. Nous devons soutenir des réseaux comme Demos Kratos, qui relient les acteurs locaux aux systèmes mondiaux, et permettent ainsi la protection, la défense des droits et l'exercice d'une influence.

Deuxièmement, nous devons soutenir un financement souple, axé sur les mouvements. Nous devons veiller à ce que les fonds parviennent directement aux organisations communautaires et féministes, en particulier celles dirigées par des femmes et des personnes issues de minorités.

Troisièmement, nous devons valoriser les récits. Nous devons utiliser les plateformes diplomatiques pour mettre en lumière les

réalités que vivent les femmes et les défenseurs des droits de la personne, et ne pas nous limiter aux statistiques, mais aussi faire entendre leurs voix.

Quatrièmement, nous devons faire le lien entre les processus décisionnels locaux et mondiaux. Nous devons faciliter l'accès des défenseurs aux négociations internationales, aux espaces de décision politique et aux processus de paix.

Les ressources ne se limitent pas aux ressources financières. Elles englobent également l'accès, la légitimité et la visibilité.

Dans des régions comme le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, où la guerre et l'instabilité marquent le quotidien, la paix ne naîtra pas uniquement des accords entre les États. Elle émanera des personnes, des communautés et des réseaux qui continuent de maintenir la cohésion des sociétés.

• (1540)

Si nous voulons instaurer une démocratie durable, nous devons soutenir les personnes qui la mettent déjà en pratique dans les conditions les plus difficiles.

Merci. J'ai hâte de répondre à vos questions.

Le président: Merci, madame Hassan. Vous avez bien respecté le temps qui vous était imparti.

J'aimerais maintenant inviter M. Omaid Sharifi à prendre la parole pour cinq minutes.

Omaid Sharifi (président, ArtLords, à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Sous-comité, chers amis et collègues, je vous remercie de m'offrir cette opportunité.

Le 15 août 2021, mon équipe et moi-même étions en train de peindre une fresque sur les murs du bureau du gouverneur de Kaboul lorsque les talibans sont entrés dans la capitale. Certains de ces collègues, après des années d'attente, ont enfin trouvé refuge au Canada, ce dont je suis très reconnaissant.

Au cours des trois semaines qui ont suivi, avant même d'annoncer la formation de leur gouvernement, les talibans ont repeint plus de 2 000 peintures murales réalisées par ArtLords dans tout l'Afghanistan au cours des sept années précédentes. Sept années de travail ont été effacées en trois semaines.

Il s'agissait d'un acte délibéré. Ils ont replongé l'Afghanistan et ses 20 années de démocratie et de développement dans l'obscurité. Je suis un artiste et le président d'ArtLords, un mouvement né sur les murs de Kaboul qui, depuis, collabore avec des communautés dans plus de 20 pays pour se réapproprier l'espace public, défendre la dignité et faire entendre des voix grâce à l'art.

Je m'adresse également à vous en tant que personne ayant vu de mes propres yeux les conséquences de l'effondrement de la démocratie. Les talibans ne se sont pas contentés de démanteler des institutions, ils ont fait taire des voix. Artistes, journalistes et responsables de la société civile ont été réduits au silence, déplacés ou contraints de se cacher.

Cette situation n'est pas unique à l'Afghanistan. Elle s'inscrit dans une tendance mondiale.

Les régimes autoritaires n'agissent plus en vase clos. Ils partagent des outils de surveillance, coordonnent leurs actions au-delà des frontières pour réduire au silence les dissidents en exil et apprennent les uns des autres plus rapidement que ne le font les démocraties. Les personnes qui défendent la démocratie, quant à elles, restent fragmentées, manquent de moyens financiers et sont en danger.

L'ordre mondial lui-même est en pleine mutation. Les principes qui assuraient autrefois la stabilité mondiale ne sont plus garantis, et les puissances moyennes comme le Canada sont désormais appelées à jouer un rôle de premier plan. La situation actuelle nécessite plus qu'une simple réaffirmation de nos valeurs. Elle exige que nous repensons la manière dont nous soutenons les personnes qui œuvrent en première ligne.

En me basant sur notre expérience, j'aimerais vous faire part de trois réflexions.

Tout d'abord, les défenseurs des droits de la personne ne sont pas des bénéficiaires. Ils sont des partenaires. Trop souvent, nous observons plutôt le financement à court terme des projets qui privilégie la conformité au détriment de l'incidence et crée une distance entre les personnes qui conçoivent les solutions et celles qui vivent la réalité sur le terrain. Les interventions les plus efficaces que nous avons observées sont souvent celles qui sont menées au niveau local, fondées sur la confiance et flexibles. Elles misent sur les personnes, et pas seulement sur les projets.

Deuxièmement, la protection ne doit pas se limiter aux interventions d'urgence. Pour de nombreux artistes et militants, la menace ne se limite pas à un simple moment de crise. Elle est permanente. Mes collègues qui ont fini par venir au Canada avaient besoin de bien plus qu'un simple billet d'avion. Ils avaient besoin d'un statut légal, de temps pour se reconstruire, d'un soutien psychologique après des années de traumatismes et de moyens de continuer à travailler. Pour un artiste, le silence qui suit une évacuation peut devenir une forme d'effacement en soi. Trop souvent, les systèmes de protection internationale prennent fin à l'aéroport. Si nous protégeons les personnes sans préserver leur écosystème, nous perdons les mouvements mêmes que nous cherchons à soutenir.

Troisièmement, la culture et la transmission des récits ne sont pas des éléments secondaires. Ils sont essentiels à la résilience démocratique. Les régimes autoritaires comprennent le pouvoir du récit. C'est pourquoi ils s'en prennent d'abord aux artistes. À travers notre travail, nous avons pu constater que l'art crée un espace où le dialogue devient possible, où la dignité est rétablie et où les communautés recommencent à imaginer d'autres possibilités. Pour que la démocratie soit défendue, elle doit être ressentie, perçue et vécue... et pas seulement inscrite dans la loi.

Dans ce contexte, le Canada dispose d'une occasion unique. La force du Canada réside dans sa crédibilité, sa diversité et sa capacité à établir des ponts entre le Nord et le Sud.

Comme le souligne le mémoire présenté à ce sous-comité, le Canada peut jouer un rôle de premier plan, non seulement en imposant des modèles, mais aussi en établissant, en reliant et en soutenant des partenariats fondés sur le respect mutuel et l'apprentissage partagé.

Je recommande la prise de mesures dans trois domaines.

• (1545)

Tout d'abord, nous devons déployer des mécanismes de financement flexibles à long terme, inspirés d'instruments comme le Fonds d'égalité et Lifeline, qui sont directement destinés aux acteurs communautaires et dont les calendriers se mesurent en années, et non pas en mois.

Deuxièmement, nous devons créer une capacité d'intervention rapide au Canada pour venir en aide aux défenseurs des droits de la personne menacés, qui conjugue analyse des risques, voies juridiques, sécurité numérique et partenaires de confiance sur le terrain, et qui puisse être déployée en quelques jours, et non en plusieurs mois.

Troisièmement, nous devons créer des espaces de dialogue où artistes, militants et décideurs politiques puissent collaborer sur un pied d'égalité, en associant les défenseurs de première ligne à l'élaboration des politiques destinées à les protéger, et pas seulement à leur mise en œuvre. Enfin, la démocratie ne doit pas être défendue uniquement au sein des parlements: elle doit l'être aussi dans les salles de classe, au sein des communautés et sur les murs des villes, là où les gens continuent de s'exprimer, même lorsqu'il est dangereux de le faire.

Merci, et j'ai hâte de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Sharifi.

J'aimerais maintenant inviter Mme Odette McCarthy à prendre la parole pour cinq minutes. Allez-y.

[Français]

Odette McCarthy (directrice générale, Equitas): Merci, monsieur le président et honorables membres du Comité.

[Traduction]

M. Ducos et moi-même sommes ici aujourd'hui à titre de relais et de témoins de ce que les défenseurs nous rapportent, tant dans leurs propos que dans les données. Nous vous remercions de nous offrir cette opportunité à un moment où les questions sur lesquelles vous travaillez revêtent une importance capitale.

Partout dans le monde, la démocratie est soumise à une pression croissante. Selon le rapport sur la démocratie du V-Dem Institute de 2026, aucun pays ne peut tenir sa résilience pour acquise. Récemment, le premier ministre Carney a reconnu ce que les communautés savent depuis longtemps. Les engagements en matière de droits de la personne ne sont pas appliqués de manière cohérente, leur mise en œuvre est sélective et la responsabilité n'est pas assumée de manière uniforme.

Ce constat soulève une question: Pourquoi persister à défendre les droits de la personne dans un système aussi affaibli?

La réponse est que le fait d'abandonner ce cadre reviendrait à renoncer au seul ensemble de principes communément acceptés qui permettent de bâtir des communautés et des pays plus forts et plus cohésifs. Dans les moments de fragilité, nous ne devons pas rejeter le système, mais le renforcer et le réformer, en conservant ce qui reste essentiel à sa raison d'être. C'est dans ce contexte que la formation de citoyens informés, connectés et conscients de leurs droits est essentielle. Comme l'ont souligné nos deux collègues aujourd'hui, la résilience démocratique ne repose pas seulement sur les institutions, mais aussi sur les citoyens qui font valoir leurs droits.

Depuis près de 60 ans, Equitas œuvre au Canada et dans le monde entier au renforcement des capacités des dirigeants et des organisations. Ces 14 derniers mois, Equitas a formé plus de 150 défenseurs des droits de la personne issus de 40 pays différents. Parmi ces personnes, près d'une sur trois a été victime de menaces, de surveillance, de violences physiques ou de représailles à l'encontre de sa famille. Aucune d'entre elles n'a cessé de travailler, mais lorsque ces défenseurs ont eu besoin d'aide, 60 % d'entre eux se sont tournés vers un pair de confiance. Seuls 27 % d'entre eux ont porté plainte auprès de la police, et près de la moitié n'ont jamais eu recours à aucune voie officielle.

On nous demande souvent quel est le lien entre la démocratie et les droits de la personne. Pour de nombreuses communautés, ces deux concepts semblent abstraits et déconnectés des réalités locales. Fondamentalement, les droits de la personne sont les valeurs et les principes qui protègent la dignité humaine, tandis que la démocratie est un système qui permet de concrétiser ces valeurs au sein de la vie publique grâce à la participation, à la responsabilisation et au pouvoir de définir les règles qui régissent la société. Une démocratie saine exige une participation significative, sûre et équitable. Lorsque les droits sont bafoués, la démocratie s'affaiblit, et lorsque les communautés marginalisées sont exclues, les systèmes échouent.

À des moments décisifs, le Canada a fait preuve d'un leadership international audacieux, notamment en contribuant à la Déclaration universelle des droits de l'homme — dont le Canadien John Humphrey était l'un des coauteurs —, en faisant avancer l'interdiction mondiale des mines antipersonnel dans les années 1990 et en soutenant les efforts visant à mettre fin à l'apartheid dans les années 1980. Ces efforts reflètent une tendance constante: lorsque le Canada montre la voie, il contribue à façonner les normes mondiales relatives à la dignité, à l'égalité, à la justice et à la responsabilisation.

Et si le Canada agissait dès maintenant pour qu'on le reconnaisse, dans 10 ans, non seulement pour ses principes, mais aussi pour le soutien qu'il aura apporté aux défenseurs des droits de la personne et de la démocratie et pour les liens qu'il aura tissés avec eux?

M. Ducos va continuer.

• (1550)

[Français]

Gerardo Ducos (gestionnaire principal, Impact et redevabilité, Equitas): Nos trois recommandations ancrées dans la pratique, les données probantes et les témoignages de milliers de personnes qui défendent les droits de la personne et la démocratie proposent une voie pour repositionner le soutien aux droits de la personne et à la démocratie comme une priorité stratégique de la politique étrangère du Canada.

Premièrement, il faut renforcer le soutien aux personnes qui défendent les droits de la personne et la démocratie à l'échelle mondiale. Ces personnes ne reculent pas: elles s'adaptent. Nos données montrent que celles faisant face à des menaces, du harcèlement ou de l'intimidation ne se retirent pas. Au contraire, elles approfondissent leur engagement communautaire, multiplient les initiatives, développent des partenariats et atteignent davantage de personnes. Le risque devient souvent un catalyseur plutôt qu'un frein. Nous recommandons de soutenir durablement leur travail en finançant les réseaux de pairs, l'appui psychosocial et les mécanismes de réponse

rapide déjà en place. Ces réseaux sont informels et constituent souvent la première ligne de protection.

Deuxièmement, il faut un soutien essentiel à l'éducation aux droits de la personne. Le Canada peut incarner un modèle constructif en soutenant les personnes et les organisations de défense des droits de la personne par l'éducation aux droits de la personne maintenant et davantage s'il intègre le Conseil des droits de l'homme en 2027.

Ce soutien permet aux personnes de comprendre et de défendre leurs droits, y compris le droit démocratique, d'être entendues et de participer à la gouvernance. Il leur permet aussi: d'acquérir les compétences pour reconnaître et contester les systèmes d'oppression, de discrimination et d'abus de pouvoir; de tisser des liens et des réseaux de solidarité pour agir collectivement et se protéger; et de s'appuyer sur les normes internationales et nationales en matière de droits de la personne pour demander des comptes aux décideurs de manière constructive.

Troisièmement, l'égalité de genre doit être considérée comme un pilier de la crédibilité du Canada. L'égalité de genre n'est pas un principe abstrait; elle constitue le fondement de sociétés stables et inclusives. Comme telle, elle doit continuer à faire partie de la politique étrangère du Canada. Elle est un levier pour la promotion de la démocratie.

Le Canada peut jouer un rôle de leader en appuyant des espaces qui réunissent des personnes qui défendent les droits de la personne et la démocratie de différentes régions. Cela peut se faire concrètement en privilégiant un financement pluriannuel et en reconnaissant les organisations et les réseaux qui sont bâtis comme une infrastructure civile stratégique. Ces réseaux réduisent l'isolement et amplifient l'impact.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Ducos.

J'invite maintenant Ghazal Habibyar et Abdoulaye Bah à prendre la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Je pense que vous allez vous partager le temps de parole; chacun d'entre vous disposera donc de deux minutes et demie. Allez-y.

Ghazal Habibyar (défenseure des droits de la personne, Sociétés résilientes): Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de m'accorder cette opportunité.

Je m'appelle Ghazal Habibyar et je suis originaire d'Afghanistan. Je travaille sur des enjeux liés à la gouvernance, au développement et aux droits des femmes. Je représente aujourd'hui Sociétés résilientes, une organisation basée au Canada qui soutient les défenseurs des droits de la personne au Canada et à l'étranger.

Je base également mon témoignage sur mon expérience personnelle. J'étais une enfant lorsque le premier régime taliban a pris le pouvoir en 1996 et a interdit l'éducation et nous a privés de nos libertés fondamentales. Malgré ces obstacles, j'ai également fait partie des quatre femmes du gouvernement afghan, en tant que ministre par intérim des mines et du pétrole. Aujourd'hui, je vis en exil en raison de mon travail au sein du gouvernement et de mon engagement en faveur des droits des femmes et de la démocratie.

Je vais centrer mon intervention d'aujourd'hui plus particulièrement sur les problèmes que rencontrent les femmes défenseuses des droits de la personne.

Dans l'Afghanistan d'aujourd'hui, les femmes afghanes et les femmes défenseuses des droits de la personne sont confrontées à ce qu'on ne peut que qualifier d'apartheid sexiste. Les difficultés auxquelles elles sont confrontées sont bien réelles.

Tout d'abord, elles courent un risque personnel grave. Les femmes défenseuses sont susceptibles d'être arrêtées, d'être victimes d'intimidations, de disparitions forcées et de harcèlement ciblé, sans bénéficier d'aucune protection ni d'aucun accès à la justice.

Deuxièmement, on assiste au démantèlement des espaces civiques. Les femmes sont exclues de la vie publique et les filles se voient refuser l'accès à l'éducation, ce qui les prive à la fois d'une participation active aujourd'hui et d'un rôle de premier plan à l'avenir.

Troisièmement, à mesure que les espaces civiques disparaissent, il devient très dangereux de dénoncer les abus et les violences, mais essentiel.

Le soutien apporté par le Canada à la cause des femmes afghanes, dans le cadre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, a été déterminant. Nous espérons qu'il se poursuivra et qu'il s'étendra à des situations similaires.

En Afghanistan, au Soudan, au Myanmar, en Iran, en Syrie et dans bien d'autres pays, on observe une tendance claire. Les régimes répressifs ne s'en prennent pas seulement à l'opposition politique; ils visent systématiquement les femmes qui mènent la résistance. Cette situation s'inscrit dans un recul général des droits à l'échelle mondiale caractérisé par une normalisation croissante de la répression, qui a malheureusement pris une dimension transnationale.

La semaine dernière, Ottawa a accueilli près de 400 dirigeants à l'occasion du premier Sommet sur l'espace civique d'Ottawa, qui a souligné que la protection de l'espace civique et la mise en avant des voix des acteurs qui se trouvent en première ligne sont essentielles à la résilience au Canada et dans le monde.

Le Canada peut jouer un rôle de leader en renforçant son soutien, en particulier envers les femmes défenseuses des droits de la personne, grâce à la protection, à la documentation et à la création de voies permettant une mobilisation civique continue.

Merci beaucoup.

J'ai hâte de répondre à vos questions.

● (1555)

[Français]

Abdoulaye Bah (défenseur des droits de la personne, Sociétés résilientes): Merci, chère collègue.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Sous-comité, je vous remercie de l'invitation à comparaître devant vous aujourd'hui.

Ma collègue a parlé dans un premier temps de la situation des défenseurs des droits des personnes qui sont à l'extérieur. Dans un second temps, je veux mettre l'accent sur ceux qui sont à l'intérieur ou qui ont vécu la situation des demandeurs d'asile.

Je m'appelle Abdoulaye Bah. Je m'adresse à vous comme personne directement concernée par la réalité que vous étudiez. Je suis un défenseur des droits de l'homme originaire du Mali. Je suis venu au Canada en août 2023, après avoir été contraint à l'exil.

Pendant plus de dix ans, j'ai consacré ma vie à la défense des droits de la personne dans mon pays d'origine. Titulaire d'une maîtrise en sciences juridiques et politiques, je travaille à promouvoir les droits des femmes et des adolescentes, à faciliter l'accès à la justice pour les plus vulnérables, à soutenir des membres de communautés marginalisées, comme la communauté LGBTQ, et à lutter contre un phénomène qu'on appelle esclavage par ascendance à l'est du Mali, dans la région de Kayes. C'est un engagement profond, enraciné dans la conviction que la dignité humaine doit être protégée partout et pour tous.

Cet engagement a toutefois un coût. Mes activités m'ont exposé à des menaces sérieuses, ce qui m'a contraint à m'exiler au Canada. J'ai dû quitter mon pays et laisser derrière moi mon travail, ma famille, mes repères, mes amis et une partie de moi-même.

Quand je suis arrivé au Canada, j'ai trouvé un pays qui protège les droits et un environnement où le droit de parole peut encore exister. De cela, je suis reconnaissant pour l'éternité.

L'exil apporte aussi son lot de défis pour beaucoup de défenseuses et de défenseurs en exil: faire reconnaître leur expérience professionnelle ou universitaire; reconstruire un nouveau réseau social, professionnel ou communautaire; surmonter l'isolement ou les conséquences psychologiques; et trouver des moyens de rester connectés aux réalités de son pays d'origine.

Pourtant, malgré ces défis, nous continuons. Aujourd'hui, j'ai l'occasion de travailler avec des organisations canadiennes, en participant à des initiatives de plaidoyer et en contribuant à l'intégration des populations les plus vulnérables. Ma participation à des programmes de formation témoigne du rôle clé que je peux jouer en ce qui concerne les mécanismes qui soutiennent dans la continuité de l'engagement des défenseurs en exil.

Cela m'a permis de constater une chose essentielle: avec un minimum de soutien, les défenseuses et les défenseurs en exil peuvent redevenir des actrices ou des acteurs puissants du changement ici, au Canada.

Si j'ai une recommandation à faire, c'est celle-ci: le Canada doit investir de manière structurée et durable dans les défenseuses et les défenseurs des droits de la personne en exil, en soutenant activement des initiatives qui créent des ponts entre leur expertise, leur vécu, leur savoir-faire et leur savoir-être en lien avec la démocratie et les droits de la personne au Canada, et cela est fait par Sociétés résilientes.

Concrètement, cela implique de financer des programmes qui valorisent l'expérience vécue, de faciliter l'intégration professionnelle, notamment la reconnaissance des acquis à l'étranger, et de créer des passerelles vers les secteurs en lien avec les droits de la personne, la communication, le plaidoyer et les politiques publiques.

Sans cela, le Canada se prive d'une expertise unique, une expertise forgée dans un contexte où les droits sont réellement en danger...

• (1600)

Le président: Excusez-moi, monsieur Bah. Pouvez-vous terminer votre présentation? Vous avez dépassé votre temps de parole depuis presque deux minutes.

Abdoulaye Bah: Ça marche.

Pour conclure, j'aimerais dire ceci: investir dans les défenseuses et les défenseurs en exil, c'est investir dans la résilience de la démocratie elle-même.

Je vous remercie.

Le président: Merci.

J'invite maintenant M. Hillel Neuer à prendre la parole pour cinq minutes.

Hillel Neuer (directeur exécutif, UN Watch): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Sous-comité, je vous remercie de m'avoir invité à témoigner à propos de la situation actuelle des défenseurs de la démocratie et des droits de la personne partout dans le monde.

Mon organisation, UN Watch, dirige une coalition de 25 ONG de défense des droits de la personne. Depuis 18 ans, nous organisons chaque année le Sommet de Genève pour les droits de l'homme et la démocratie. Je tiens à remercier la mission permanente du Canada à Genève d'avoir organisé la cérémonie d'ouverture de notre dernier sommet, en collaboration avec les Nations unies.

Lors de la récente réunion du Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève, on comptait parmi ses membres le Qatar, Cuba, l'Égypte, le Pakistan, le Vietnam et l'Irak. Il s'agit là de régimes qui emprisonnent des journalistes, torturent les dissidents et répriment les minorités. Ils s'apprêtaient à se poser en juges du monde entier en matière de droits de la personne, mais nous étions là les premiers, dans le cadre de notre sommet de Genève, afin de donner la parole non pas à ces régimes, mais à ceux qu'ils persécutent, c'est-à-dire les défenseurs de première ligne des valeurs démocratiques que le Canada s'efforce de protéger.

Permettez-moi de vous faire part des propos que nous avons entendus de la part de ces courageux dissidents et des thèmes récurrents qui se sont dégagés.

Le premier est la répression transnationale: les régimes autoritaires s'en prennent aux dissidents à l'étranger.

Nous avons recueilli le témoignage de Chloe Cheung. Née et élevée à Hong Kong, elle s'est jointe au mouvement prodémocratique à l'âge de 14 ans lors des manifestations de 2019, où elle a été le témoin direct des violences policières, des arrestations massives et du démantèlement des libertés civiles qui ont marqué sa génération. Après l'imposition de la loi sur la sécurité nationale, elle s'est exilée en 2020 pour poursuivre son combat depuis l'étranger. À Londres, elle mène des campagnes mondiales qui demandent la libération des prisonniers politiques. En décembre 2024, les autorités de Hong Kong ont mis sa tête à prix pour un million de dollars de Hong Kong, ce qui a fait d'elle l'une des plus jeunes militantes jamais prises pour cible. Elle n'avait que 19 ans, mais les autorités ont affiché son visage sur un avis de recherche, l'ont collé partout dans les gares, les aéroports et les postes de police, et l'ont déclarée fugitive. Depuis, elle est suivie, harcelée et menacée au Royaume-Uni. « De

nombreux amis m'ont coupée de leur vie par crainte de représailles », a-t-elle témoigné.

Nous avons également entendu Masih Alinejad. Cette journaliste, dont le militantisme en faveur des droits des femmes en Iran a rassemblé des millions d'adeptes et inspiré le mouvement « Femme, Vie, Liberté » dans ce pays, vit aujourd'hui en exil à New York. Le régime iranien tente de la tuer. Il a envoyé à plusieurs reprises des commandos pour l'assassiner, mais Masih continue de se faire la porte-parole du peuple iranien, dont des dizaines de milliers de membres ont été massacrés en janvier — en l'espace de deux jours seulement — pour avoir manifesté.

Le deuxième thème concerne les prisonniers politiques.

Vladimir Kara-Murza, qui est un chef de l'opposition russe, un journaliste et un cinéaste, est l'une de ces personnes. Parce qu'il s'était élevé contre Vladimir Poutine, on a tenté de l'assassiner par empoisonnement en 2015, puis à nouveau en 2017. Il a survécu de justesse à ces tentatives.

Il est retourné en Russie, et il a dénoncé le régime. En avril 2022, après avoir qualifié Poutine de criminel de guerre, on l'a arrêté et condamné à 25 années de prison pour trahison. Pendant qu'il crouissait dans un goulag sibérien, en isolement cellulaire, sa femme, Evgenia, a parcouru le monde et lutté sans relâche pour sa libération. Par miracle, en août 2024, Vladimir a été libéré dans le cadre d'un échange de prisonniers.

Nous l'avons récemment invité à prendre la parole à l'ONU. Son appel porte sur le fait que le Canada et d'autres démocraties peuvent encore sauver des milliers d'otages civils ukrainiens détenus par la Russie et venir en aide aux enfants enlevés par la Russie ainsi qu'aux prisonniers politiques russes incarcérés en raison de leur opposition à la guerre. La libération de toutes ces personnes doit faire partie intégrante de tout accord de cessez-le-feu.

Le troisième thème concerne l'atteinte à la liberté de religion.

La Chine est membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, mais elle réprime tout dirigeant religieux indépendant qui ne se soumet pas au régime. C'est le cas du pasteur Ezra Jin, fondateur de l'une des plus grandes églises clandestines de Chine. Il a été emmené en octobre, en même temps que 27 autres dirigeants de l'église Zion. Nous avons reçu des nouvelles de sa fille, Grace Jin Drexel. Elle lance un appel au Canada et aux autres démocraties afin qu'ils exigent du régime chinois la libération immédiate de tous les dirigeants de l'église Zion: « N'acceptez pas en silence que la Chine bafoue les droits de la personne et les libertés universelles. Si rien n'est fait, la vague de répression de Pékin aura des répercussions sur la liberté de religion et les droits de la personne dans leur ensemble à l'échelle mondiale ».

Le quatrième thème, monsieur le président, concerne l'atteinte aux droits des femmes.

Comme nous l'avons entendu, en Afghanistan, les talibans continuent de faire disparaître les visages et les voix des femmes. Lors de notre sommet, nous avons entendu le témoignage de Marzieh Hamidi. Cette athlète afghane de taekwondo a fui Kaboul, après la prise de pouvoir des talibans, et elle s'entraîne maintenant en France.

En raison des menaces de mort dont elle fait l'objet, elle doit vivre sous protection policière 24 heures par jour, sept jours sur sept. Au moyen du sport et de son engagement, elle se bat pour toutes les filles à qui l'on a dit qu'elles devaient disparaître.

Enfin, cinquièmement, nous assistons à une attaque contre les journalistes et la liberté de la presse.

Au Zimbabwe, le journaliste Blessed Mhlanga a dénoncé des actes de corruption; il a été accusé d'incitation à la violence et détenu pendant 73 jours pour avoir couvert une conférence de presse pendant laquelle le président a été critiqué.

Après avoir pris la parole lors de notre sommet à Genève, M. Blessed Mhlanga a été menacé d'une nouvelle arrestation. Il ne peut pas retourner auprès de sa famille au Zimbabwe. Nous exhortons le Canada à veiller à sa sécurité et à sa liberté.

• (1605)

En conclusion, mesdames et messieurs les députés, les régimes autoritaires comptent sur le silence, tandis que les défenseurs des droits de la personne comptent sur votre solidarité internationale. Le fait de soutenir ces personnes n'est pas un simple geste symbolique; cela peut contribuer de manière décisive à protéger des vies et à faire progresser la liberté. En défendant les droits de la personne, en mettant en lumière des cas et en exerçant des pressions soutenues, les parlementaires peuvent contribuer grandement à faire libérer des gens.

Je vous remercie de m'avoir donné la parole, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Neuer.

Nous allons maintenant passer à la première série de questions. Je voudrais commencer par inviter M. Majumdar à prendre la parole pendant sept minutes.

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Merci, monsieur le président. Je remercie également les témoins des témoignages qu'ils ont apportés.

Monsieur Neuer, permettez-moi de commencer par vous interroger.

Comme vous le savez, le gouvernement canadien s'est rallié au consensus visant à appuyer la candidature du régime iranien en tant que membre d'un organe des Nations unies qui est chargé d'élaborer des politiques sur des enjeux tels que les droits des femmes, les droits de la personne et la lutte contre le terrorisme, et il s'est également rallié à la Chine et à Cuba dans le cadre d'un consensus visant à autoriser la supervision d'un comité des Nations unies qui est responsable de la surveillance des ONG de défense des droits de la personne.

Pourrais-je vous demander ce que vous pensez de cet enjeu particulier?

Hillel Neuer: Monsieur le député, je vous remercie de cette question qui tombe à point nommé. Cet enjeu a suscité l'indignation dans les parlements du monde entier, non seulement au Canada, mais aussi au Royaume-Uni, au Parlement européen, en Australie, en Finlande et dans d'autres pays.

Le 8 avril, lors d'une réunion du Conseil économique et social des Nations unies, deux décisions ont été prises par le Canada ainsi que par d'autres démocraties, dont la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Finlande, l'Australie, la Norvège, l'Autriche et

les Pays-Bas. Cette décision consistait à se rallier au consensus visant à appuyer la candidature de la République islamique d'Iran en tant que membre du Comité du programme et de la coordination des Nations Unies, qui se réunira dans quelques semaines et consacra une journée aux droits des femmes, une autre aux droits de la personne, une autre au maintien de la paix et une autre à la prévention du terrorisme.

L'idée que la République islamique d'Iran, qui vient de massacrer quelque 40 000 manifestants en deux jours, puisse être désignée pour siéger au sein d'un comité chargé de définir les priorités des Nations unies concernant ces enjeux cruciaux constitue une insulte à la mémoire des dizaines de milliers de personnes qui ont été tuées pendant ces journées. C'est un acte de mépris envers le peuple iranien. Soit dit en passant, l'élection aura lieu en novembre et ne sera qu'une simple formalité pour l'Assemblée générale des Nations unies.

Sur le compte Twitter d'Affaires mondiales Canada, @CanadaFP, le gouvernement du Canada a publié une déclaration pour le moins étrange. Il a affirmé qu'il s'agissait d'une décision du groupe régional et qu'il n'y était pour rien. Certes, c'est le groupe régional asiatique qui propose les candidatures, mais si l'on examine cette candidature de façon officielle, on constate qu'elle a été présentée par le Conseil économique et social des Nations unies, dont le Canada est membre. Le Canada a donc officiellement participé à la présentation de cette candidature. Il s'est rallié au consensus.

Si l'on veut examiner les choses de manière officieuse, on constate que, dans la pratique, le Canada aurait pu prendre la parole. Le président du comité a demandé si quelqu'un souhaitait s'exprimer à ce sujet. Les États-Unis ont pris la parole et ont déclaré que cette candidature était honteuse, mais le Canada a choisi de garder le silence.

Est-ce là la pratique habituelle du Canada? Non. Il y a quelques années, en avril 2022, le Conseil économique et social des Nations unies a élu un candidat russe; le Canada, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont pris la parole pour dénoncer cette décision. Comment avons-nous pu rester silencieux? Nous avons pris la parole lorsque ce conseil a élu un candidat russe, mais cette fois-ci, nous avons choisi de ne pas le faire.

Les États-Unis ont pris la parole au cours de cette session, mais le Canada ne l'a pas fait. Au cours d'une session précédente, alors qu'il s'agissait d'élire un autre régime autoritaire, le Canada a pris la parole. Cette fois-ci, il ne l'a pas fait. Que l'on considère cela de manière officieuse ou officielle, le Canada s'est rallié au consensus visant à désigner l'Iran, et il a choisi de garder le silence. En tant que Canadien, cela m'a rempli de honte.

En second lieu, d'une manière tout aussi honteuse, il y a la question du Comité des organisations non gouvernementales, comme vous l'avez souligné, monsieur le député.

Notre ONG est accréditée auprès des Nations unies, et nous devons rendre des comptes au Comité des organisations non gouvernementales des Nations unies. Ce comité est composé de 19 États membres. Qui sont ces 19 États membres? À l'heure actuelle, d'après les élections qui viennent d'avoir lieu, ils comprennent la Chine — qui opprime 1,5 milliard de personnes —, Cuba, le Soudan, l'Arabie saoudite et le Nicaragua. Ce sont des régimes autoritaires qui siègent désormais au sein de l'organe chargé de réglementer les ONG de défense des droits de la personne. C'est là une trahison du mouvement des droits de la personne.

Un témoin nous a parlé des institutions internationales chargées de protéger les droits de la personne. Si nos propres démocraties devaient abandonner ces institutions et les livrer aux pires régimes du monde, des régimes qui emprisonnent les dissidents et répriment toute ONG — il n'y a d'ailleurs aucune ONG dans ces pays —, alors à quoi servirait l'ONU?

Notre ancien ambassadeur auprès des Nations unies, Bob Rae, a été président du Conseil économique et social des Nations unies. Comment sommes-nous censés prendre ces instances au sérieux si le Canada affirme qu'il importe peu que nous proposons la candidature de l'Iran et que nous nous joignons au consensus pour élire la Chine, Cuba, le Nicaragua, l'Arabie saoudite et le Soudan? C'est absurde.

Je trouve que ce qui s'est passé est absurde, et le pire, c'est que le Canada s'est obstiné à nier l'évidence. Il s'est officiellement rallié au consensus. C'est incontestable. Concrètement, il aurait pu prendre la parole, mais il ne l'a pas fait.

Cette décision honteuse, cet abandon et cette obstination ne sont pas dignes des principes de démocratie et de société libre que le Canada et sa Charte sont censés défendre.

• (1610)

Shuvaloy Majumdar: Je vous remercie d'avoir énoncé cette analyse percutante et d'avoir dénoncé cette mauvaise décision ainsi que des erreurs de jugement répétées.

Pendant le peu de temps qui me reste, permettez-moi de vous poser une autre question.

Quelles mesures concrètes le Canada pourrait-il prendre pour lutter contre le malaise qui règne aux Nations unies, que vous avez déjà si bien mis en lumière, qu'il s'agisse du point 7 de l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, qui pointe de manière disproportionnée du doigt Israël pour des violations des droits de la personne plutôt que des pays comme l'Iran ou la Chine, ou qu'il s'agisse du maintien du mandat de l'organisme UNRWA, auquel le Canada avait retiré son financement il y a plus de 10 ans, mais qu'il a maintenant recommencé à financer, malgré les preuves que vous-même et de nombreuses autres personnes avez fournies concernant l'utilisation d'écoles à des fins de militantisme aux alentours du 7 octobre?

Compte tenu des préjugés institutionnels et des problèmes qui touchent l'Organisation des Nations unies elle-même, quelles mesures concrètes proposeriez-vous pour la réformer?

Hillel Neuer: Nous pourrions nous pencher sur de grandes questions de réforme, mais celles-ci sont très difficiles à cerner à l'ONU. Il est difficile de mener à bien une réforme d'envergure au sein de l'ONU. Nous pourrions plutôt nous concentrer sur des mesures simples qui pourraient être mises en œuvre de manière plus concrète.

Il faut d'abord faire le tri parmi ceux qui sont habilités à juger. Comme nous l'avons mentionné auparavant, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies compte parmi ses membres la Chine, Cuba et le Qatar. Nous devons remédier à cette situation. Nous devons établir des critères pour déterminer qui peut y siéger. L'Assemblée générale des Nations unies a décrété que des critères d'admission devraient être établis lorsqu'elle a créé le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 60/251. Elle l'a fait, mais elle a fait fi de cette intention par la suite. Soit nous respectons ces critères, et nous cessons d'appuyer la présence de la République islamique

d'Iran, de la Chine et de Cuba au sein de ces instances, soit nous déclarons qu'il n'y a pas de critères et que tout le monde peut y siéger. C'est l'un ou l'autre. Il faut trancher, car autrement, on permet aux dictatures de se parer d'un faux insigne de légitimité internationale. Elles soutiendront qu'elles ont réussi à satisfaire aux critères d'admission de l'organisme en question. Cela doit cesser.

Deuxièmement, le système des Nations unies doit rétablir sa crédibilité. À l'heure actuelle, nous faisons face à une situation où des acteurs externes peuvent financer des rapporteurs spéciaux de l'ONU. Un rapport qui paraîtra dans les prochaines semaines montre que certains rapporteurs de l'ONU reçoivent environ un million de dollars de la part du régime communiste chinois. L'un d'entre eux est un professeur de droit australien nommé Ben Saul. Le régime communiste chinois lui a versé 150 000 \$ pour son travail. Comment peut-on être un expert en droits de la personne et recevoir une telle somme d'argent de l'un des régimes les plus répressifs au monde? Il faut remédier à cette situation. Aucun financement provenant de qui que ce soit, et encore moins d'une dictature, ne devrait pouvoir être affecté à un projet.

Il faut clarifier les normes qui s'appliquent aux rapports de l'ONU. À l'heure actuelle, ces rapports sont cités par des tribunaux internationaux, mais il n'existe pratiquement aucune norme à respecter en matière de méthodologies ou de sources des éléments de preuve. Si ces rapports sont cités par des tribunaux, ils doivent répondre à des normes dignes d'une procédure judiciaire.

Enfin, je dirais qu'il faut que les fautes professionnelles soient sanctionnées. Nous avons besoin d'un mécanisme de plainte qui aboutit à des conséquences concrètes. Certains responsables de l'ONU se font les défenseurs des pires régimes du monde. Prenons l'exemple d'une experte de l'ONU, Alena Douhan. Elle s'est rendue à Damas, à Téhéran, à Caracas et au Zimbabwe pour apporter son soutien à ces régimes. Les personnes de ce genre doivent être suspendues, sanctionnées ou démisées de leurs fonctions si elles enfreignent le code de conduite de l'ONU.

• (1615)

Shuvaloy Majumdar: Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie, monsieur Majumdar.

Je voudrais maintenant inviter Mme Anita Vandenberg à prendre la parole pendant sept minutes.

Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci, monsieur le président.

À la suite de ce témoignage, je tiens à rassurer les membres du Comité et les téléspectateurs: le Canada ne soutient pas l'Iran dans sa quête de postes d'influence au sein des Nations unies.

Je suis vraiment ravie que nous accueillions aujourd'hui d'incroyables défenseurs des droits de la personne. J'aimerais revenir sur les déclarations que certains d'entre vous ont faites.

Monsieur Sharifi, vous avez dit quelque chose de très pertinent. Vous avez déclaré que « les défenseurs des droits de la personne ne sont pas des bénéficiaires. Ce sont des partenaires ». Je voudrais également m'adresser à Mme Hassan, qui a mentionné que les réseaux mondiaux constituent une infrastructure essentielle.

Compte tenu de la diminution rapide d'une grande partie des fonds consacrés à la démocratie — notamment dans le cadre d'initiatives comme le Mouvement mondial pour la démocratie —, surtout en provenance de notre voisin du sud, mais aussi d'autres pays, nous constatons que le lien qui unissait bon nombre de ces réseaux de défenseurs des droits de la personne des quatre coins de la planète a été rompu. Les défenseurs des droits de la personne se retrouvent isolés, ce qui les expose à un danger bien plus grand. Je sais qu'Equitas dispose de données sur la situation actuelle, et si nous n'avons pas le temps d'en parler, j'aimerais beaucoup que vous les présentiez au Comité.

Cela me fait penser aux membres de ma famille pendant la Seconde Guerre mondiale. Ils faisaient partie de la résistance clandestine néerlandaise. Bon nombre d'entre vous ont évoqué la question de la sécurité. Il aurait été impossible de gagner la Seconde Guerre mondiale en ayant seulement recours aux soldats et aux Alliés. Nous avons besoin des liens tissés avec les mouvements de résistance clandestins qui se manifestaient sur le terrain. Les défenseurs des droits de la personne qui luttent contre l'autocratie, qui se battent pour la démocratie, incarnent véritablement cette résistance. Si nous voulons vivre dans un monde où la démocratie perdure, il est tout aussi important de faire cause commune et de soutenir ces défenseurs que cela l'était au cours des années 1940.

Pourriez-vous nous dire comment le Canada et d'autres pays du monde entier — puisque notre sous-comité a un caractère international — peuvent contribuer à mettre en relation les défenseurs des droits de la personne entre eux et avec nous, afin qu'ils ne travaillent pas de manière fragmentée, comme l'a mentionné l'un d'entre vous, je crois?

Je vais commencer par donner la parole aux représentants d'Equitas. J'espère ensuite avoir le temps de m'adresser à chacun d'entre vous, mais nous pourrions toujours poursuivre cette discussion au cours d'une autre série de questions.

Odette McCarthy: Je tiens à vous remercier tous de votre attention aujourd'hui.

Je vous invite à réfléchir sérieusement à un changement dans la manière dont les pratiques démocratiques sont mises en œuvre. Prenons l'exemple du Brésil, un pays qui a connu des types de gouvernements très différents, tous élus pour diriger le pays. Ce qu'il est important de comprendre, c'est le rôle que jouent l'espace civique et les organisations et coalitions de la société civile — comme Pacto, par exemple — qui rassemblent des personnes aux positions politiques divergentes, mais animées par une forte volonté de défendre la démocratie et ses pratiques, et qui travaillent ensemble pour garantir la solidité de ce système. Il y a beaucoup à apprendre rien qu'en observant cet exemple.

De plus, il est dans l'intérêt du Canada, et certainement dans celui des démocraties du monde entier, d'établir des liens entre Pacto — que je mentionne encore une fois à titre d'exemple — et les militants pour la démocratie d'autres pays, d'éliminer véritablement le schéma Nord-Sud et de prendre en compte l'évolution du paysage mondial. Pour que le Canada continue de prospérer, il doit faire partie d'une communauté mondiale de démocraties.

Anita Vandebeld: Je vous remercie.

Si possible, j'aimerais également entendre quelques-uns des autres témoins.

Madame Hassan, vous participez à l'initiative Demos Kratos. Pourriez-vous nous dire en quelques mots ce que le Canada et d'autres pays pourraient faire pour soutenir ce genre de réseaux mondiaux issus de la communauté?

Moza Hassan: Je vous remercie beaucoup de votre question.

Je pense sincèrement que nous faisons face à ce mouvement d'opposition aux droits de la personne aux mêmes endroits, mais il est également important de disposer des ressources nécessaires pour rassembler ces personnes. Comme je l'ai indiqué, le fait d'avoir des champions à l'échelle internationale, issus de différents pays, dont le Canada, peut apporter des ressources qui ne se limitent pas au financement, mais qui concernent aussi des espaces comme celui que nous occupons en ce moment. Je crois vraiment que ces réseaux sont capables de gérer ces relations transnationales tout en donnant la parole aux personnes pour qu'elles puissent s'exprimer et raconter leurs histoires, car la plupart du temps, dans ces espaces, il n'y a pas de personnes comme nous.

À mon avis, ces réseaux traversent actuellement une période difficile dans le monde, et c'est surtout dans des régions comme la mienne que nous avons besoin de ces espaces. Nous avons besoin de cette solidarité constructive. Sans cela, nous continuerons de faire face à cette fragmentation. Les champions sont importants, car ils constituent un pilier pour les gens comme nous.

• (1620)

Anita Vandebeld: Je vous remercie.

Monsieur Sharifi, vous avez également indiqué que ces réseaux sont fragmentés et manquent de moyens financiers. Selon vous, que pourrait faire la communauté internationale pour ces réseaux?

Omaid Sharifi: Madame la députée, je vous remercie de votre question.

Je vois les choses sous deux angles différents.

Premièrement, compte tenu du contexte actuel et des ressources limitées, je pense que le Canada a le courage moral de franchir ce pas, et qu'il se doit de le faire. Le Canada ne devrait pas se montrer aussi conservateur en matière de valeurs, de principes et de morale. L'heure est venue pour le Canada de montrer la voie.

Si j'aborde ce sujet, c'est parce que les premiers à avoir tout perdu sont les défenseurs des droits de la personne en Afghanistan, au Népal, au Sri Lanka et au Kenya, là où nous travaillons actuellement. Ce sont les gens bien de ces pays. Ce sont les meilleurs éléments de la société, madame la députée. Comme vous le savez, ces personnes tiennent tête à leurs gouvernements. Elles voulaient travailler pour ArtLords, Equitas ou le gouvernement du Canada, mais dès que les compressions budgétaires ont été annoncées, les premières personnes à perdre leur emploi n'étaient pas celles qui se trouvent à Montréal, en Colombie-Britannique ou à Ottawa. Ce sont les personnes à Nairobi, Kaboul et Tunis qui ont perdu leur emploi. Il est très important que nous disposions d'un endroit, d'un système, d'un mécanisme, capables de maintenir le soutien à ces personnes. Ce soutien ne coûte pas des millions de dollars.

Le deuxième aspect concerne la conformité par rapport à l'incidence. ArtLords est une organisation nationale qui dépend de donateurs. Le gouvernement du Canada, en particulier, met l'accent sur la conformité. C'est un aspect très important, mais il est très difficile pour une petite organisation au Népal ou au Sri Lanka d'obtenir ces ressources, ce financement et ces demandes. Je pense que nous devons trouver une solution. À l'heure actuelle, le système est défaillant. Il est temps pour nous tous de trouver une façon digne de considérer et de respecter tous ces défenseurs des droits de la personne partout dans le monde, et le Canada est en mesure de le faire.

Le président: Je vous remercie.

Je vous remercie également, madame Vandenberg.

[Français]

Maintenant, j'aimerais inviter M. Brunelle-Duceppe à prendre la parole pour sept minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur présence pour cette importante étude. Nous leur en sommes franchement reconnaissants. Nous avons un superbe groupe de témoins, aujourd'hui, avec Mme McCarthy et M. Ducos.

Madame McCarthy, vous avez dit que le Canada devait reprendre le leadership qu'il a déjà eu. En fait, ce que je comprends de ce que vous avez dit, c'est qu'il a déjà eu ce leadership et qu'il a maintenant une occasion de le reprendre en matière de défense des défenseurs des droits de la personne.

Depuis un an, plusieurs observateurs très objectifs regardent ce qui est en train de se passer dans les politiques du nouveau gouvernement en place. Certains observateurs perçoivent quand même beaucoup de reculs. Parlons par exemple de la baisse de la fameuse enveloppe budgétaire destinée au développement international, qui est souvent utilisée, entre autres, pour aider les organisations de défense des droits de la personne. On voit quelque 2,5 milliards de dollars, ce qui suit un peu la tendance de nos alliés, comme l'USAID, l'Europe et le Japon, qui a presque effacé son enveloppe budgétaire pour le développement international. Le Canada suit cette tendance.

M. Carney a fait beaucoup de voyages à l'étranger, y compris pour des rencontres bilatérales, mais il n'a jamais mis les pieds en Afrique pour une rencontre bilatérale. Ce n'est pas arrivé.

En plus, on a laissé tomber la fameuse politique féministe. Je ne veux pas être pessimiste. Vous êtes au Comité, nous regardons ce que le Canada fait depuis un an, nous sommes très loin du 0,7 % demandé par l'ONU, nous ne sommes même pas dans la moyenne des pays de l'OCDE en matière de financement du développement international.

Comment voyez-vous cette nouvelle vision de ce nouveau gouvernement depuis un an?

• (1625)

Odette McCarthy: Je vous remercie de la question.

En fait, c'est une bonne question pour ce comité, dans un contexte vraiment international. Ce sont des questions qui se posent de manière générale partout dans le monde. Qu'est-ce qui est en train de se passer actuellement? Quel est l'avenir pour la protection des droits de la personne et le renforcement de l'espace démocratique et la participation démocratique?

Ces reculs qu'on observe dans différents pays vis-à-vis du respect du droit international attirent l'attention. Le Canada est vraiment bien positionné actuellement pour pouvoir jouer un rôle, avec d'autres, dans la réflexion sur ce qui doit changer aux Nations unies et dans la manière dont les décisions sont prises.

Nous arrivons ici pour réfléchir avec vous tous et toutes et examiner, au-delà des positions qu'on peut avoir sur le plan politique, comment le Canada peut jouer ce rôle humblement, pour s'assurer que les droits de la personne et ces cadres continuent d'être respectés.

Je pense que mon collègue M. Ducos pourrait parler vraiment concrètement de cette réalité que vivent, à notre avis, les organisations et les défenseurs des droits de la personne, ainsi que des raisons qui font qu'elles vivent ça.

Dans 10 ans, avec du recul, on pourra constater ce que le Canada aura fait, la façon dont il aura appuyé littéralement les personnes qui défendent les droits dans leurs communautés et en réseau, avec d'autres pays, comme on vient de l'entendre. Ce rassemblement de forces est important en ce moment.

Gerardo Ducos: En fait, ce que nous recueillons comme témoignages de la part de nos partenaires et des personnes qui défendent les droits de la personne dans les différentes communautés où nous travaillons, c'est que les coupes budgétaires font mal aux organisations locales, par exemple au Kenya, en Tanzanie ou au Sri Lanka, mais ces personnes adaptent leur travail. Elles ne mettent pas encore la clé sous la porte, mais le travail est adapté. On change de stratégie. On va peut-être moduler le nombre de personnes qu'on va approcher dans la communauté.

Je vous parle d'expériences très concrètes, de résultats concrets que nous avons recueillis il y a à peine deux mois au Kenya. Malgré l'absence de ressources concrètes, les personnes défendant les droits de la personne continuent à faire du travail qui est important dans leur contexte. Ce qu'il faut surtout souligner, c'est que les changements qu'elles sont en train d'apporter ont une grande importance dans le contexte local, que ce soit sur le plan du droit à l'héritage pour les femmes et de l'accès aux titres de propriété, ou de la participation politique ou civique des femmes dans des espaces de décision au niveau communautaire.

C'est là où, à moindre coût, nous pouvons avoir un impact très profond qui va par la suite monter vers des espaces civiques ou démocratiques plus larges. À mon avis, c'est au niveau communautaire qu'on obtient vraiment des résultats très concrets qui sont porteurs.

Tout comme d'autres pays, le Canada devrait continuer à appuyer des initiatives en ce sens, qui mobilisent les gens et qui permettent de continuer à assurer cette dernière ligne de défense de la démocratie à l'échelle locale.

Alexis Brunelle-Duceppe: J'ai eu la chance de faire une mission au Kenya, où j'ai rencontré des organisations de défense des droits de la personne. Ce qu'elles font avec le peu de moyens qu'elles ont est plus qu'impressionnant. Si elles sont capables d'en faire autant avec si peu, imaginez ce que ce serait si elles en avaient plus. C'est ça, l'idée.

Monsieur Bah, vous avez parlé de financement, de ce que vous vivez et de ce dont vous avez besoin. Nous vous remercions d'ailleurs de votre témoignage.

Madame Habibyar, nous allons aussi vouloir vous entendre.

Je veux quand même centrer mon intervention sur le financement. Vous êtes ici, vous en avez parlé et j'aimerais savoir à quel point une augmentation du financement changerait la donne.

Selon vous, combien de personnes sont mobilisées derrière cette demande d'augmentation du financement? Quelle différence permettrait cette augmentation?

• (1630)

Abdoulaye Bah: Je vous remercie de votre question.

Dans le contexte actuel, mes réponses vont reposer sur quatre axes, principalement quant au financement et au rôle que le Canada peut jouer dans le financement des missions de coopération internationale.

Premièrement, le Canada peut créer et renforcer des fonds destinés à des programmes professionnels, par exemple. Je pense à des stages rémunérés pour les défenseurs et défenseuses en exil. J'ai vécu l'expérience lorsque j'ai eu l'occasion de travailler pour Equitas l'année dernière comme assistant en communications, dans le cadre du programme de formation internationale relative aux droits de la personne. J'ai moi-même profité de ces stages en 2023. C'est un exemple concret.

On peut aussi octroyer des bourses à ces personnes en exil. Par la suite, ces personnes peuvent se prévaloir de programmes affectés à des organisations spécialisées en matière de droits de la personne, comme Equitas, Amnistie internationale et tant d'autres, auxquelles s'adresser pour obtenir des stages. C'est une première proposition que je peux faire.

L'autre proposition, c'est d'accélérer l'acquisition de connaissances ou de compétences. Je suis venu ici en 2023, et j'ai soumis ma thèse de maîtrise en sciences juridiques et politiques, mais je n'ai pas eu de réponse à ce sujet à ce jour. Il s'agit de créer une passerelle de certification avec les métiers liés aux droits de la personne dans les secteurs communautaires ou de politiques publiques. Cela permet d'intégrer sur le terrain l'expérience qu'on a acquise au niveau national ou canadien. Le message clé, c'est qu'on ne repart pas à zéro; on adapte nos systèmes et notre expérience au contexte canadien.

Le président: Merci.

Nous avons dépassé notre temps d'environ une minute, mais vous pourrez continuer de répondre plus tard.

J'invite M. Zuberi à prendre la parole pour cinq minutes.

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être ici.

[Traduction]

Je vais commencer par interroger les représentants d'Equitas.

Je sais que vous travaillez dans le domaine de l'éducation et que vous soutenez la société civile. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à propos de la façon dont vous développez les capacités au moyen de l'éducation, dans le cadre de votre travail?

Odette McCarthy: Certainement. En fait, des milliers de personnes issues de plus de 150 pays du monde entier ont participé à des programmes au cours des 40 dernières années. Le fait de participer à plusieurs semaines de formation aux côtés d'autres personnes et d'apprendre les uns des autres a non seulement un effet

d'entraînement, mais aussi un effet remarquable lorsqu'ils rentrent chez eux, au sein de leurs collectivités.

Je pourrais citer quelques exemples très précis. M. Ducos pourra vous en dire un peu plus à propos des chiffres concrets et de nombre de personnes directement concernées.

Essentiellement, certains défenseurs ont évoqué les connaissances qu'ils ont acquises auprès d'autres personnes, des connaissances qui se répercutent ensuite et se multiplient non seulement auprès de dizaines de jeunes, mais aussi de centaines d'entre eux, qui comprennent ainsi mieux leurs droits, sont en mesure de les faire valoir et parviennent à faire respecter les décisions prises en leur faveur au sein de leurs collectivités respectives.

Par ailleurs, il y a, par exemple, d'autres défenseurs qui ont expliqué comment ils ont transformé les pratiques liées à leur travail non seulement au sein de leurs propres organisations, mais aussi au sein de coalitions d'organisations, afin de les rendre beaucoup plus inclusives. Ils abordent les droits de la personne sous différents angles. Par exemple, ils s'intéressent aux personnes handicapées qui luttent pour leurs droits, mais en les considérant peut-être sous l'angle du genre, en fonction de la situation économique de la personne. Cela a élargi l'effet de leur capacité à mobiliser les gens et, surtout, les décideurs.

Il faut également souligner l'incidence considérable que peut avoir le fait que les défenseurs suivent un type de formation très participative, ancrée dans leurs propres connaissances, dans celles des autres et dans les outils eux-mêmes, ainsi que dans leur capacité à dialoguer avec les décideurs de leur pays, quel que soit le contexte. Dans certains des contextes les plus hostiles et les plus difficiles, nous avons mené des recherches sur les défenseurs des droits de la personne et sur les éducateurs dans des zones de conflit. Nous pouvons vous faire part des résultats de ces recherches, mais disons qu'elles ont confirmé l'importance et l'incidence du fait qu'en situation de conflit, lorsque les gens cherchent à se nourrir et à assurer leur sécurité, ils cherchent également à garantir leurs droits, ce qui peut s'avérer très efficace pour assurer la sécurité de leur entourage.

• (1635)

Sameer Zuberi: Quel a été l'effet de la réduction des financements ou de l'incertitude qui règne autour de ces financements dans votre milieu sur les organisations de la société civile à l'échelle mondiale? Comment décririez-vous cette situation?

J'adresse ces questions à M. Ducos ou à Mme McCarthy.

Gerardo Ducos: Les compressions budgétaires ou la réduction des financements destinés à soutenir les programmes d'éducation sur les droits de la personne ont une incidence sur le nombre de personnes qui peuvent participer à nos formations. Au Canada, par exemple, nous accueillons habituellement une centaine de participants chaque année. L'année dernière, nous avons organisé la 43^e session du programme international de formation sur les droits de la personne. Compte tenu de nos restrictions budgétaires, nous avons dû réduire légèrement le nombre de participants. Cela a des répercussions négatives lorsqu'ils retournent dans leurs collectivités.

Dans d'autres contextes — par exemple en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest —, la réduction des financements limite la capacité à octroyer des bourses aux défenseurs afin qu'ils mènent des actions locales au sein de leurs collectivités. Par exemple, ils pourraient ne plus être en mesure d'organiser un forum communautaire ou une initiative visant à mobiliser les membres de la collectivité pour qu'ils dialoguent de manière constructive, non seulement avec les défenseurs, mais aussi avec les responsables, afin de mettre en avant les questions les plus pertinentes qui les concernent. Lorsqu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour mettre en œuvre ce type d'initiatives, cela crée un vide, en particulier pour les femmes et les autres groupes marginalisés qui existent dans différentes collectivités.

Ces initiatives ne coûtent pas cher. Avec un budget très limité de 1 500 \$, c'est incroyable ce qu'une petite collectivité peut accomplir en matière de mobilisation, mais si l'on supprime ces 1 500 \$, cela a des conséquences. Cela crée un vide.

Odette McCarthy: En ce qui concerne les organisations dont nous parlons — et bon nombre d'entre elles sont représentées ici —, les compressions budgétaires n'ont pas entravé leur capacité d'action; cette capacité est certes limitée, mais leur détermination reste intacte. Nous l'avons constaté tout au long de l'année, lorsque des compressions budgétaires massives ont été entreprises non seulement par les États-Unis, mais aussi par d'autres pays donateurs. Cela a eu des répercussions considérables sur leurs capacités, mais cela n'a pas empêché la poursuite de leur travail.

Alors, pourquoi le Canada ne peut-il pas inverser la tendance ou en créer une nouvelle afin d'apporter à ces organisations le soutien dont elles ont besoin en cette période cruciale, au lieu de suivre une tendance qui, malheureusement, a des conséquences désastreuses sur le tissu démocratique de ces communautés?

Le président: Je vous remercie, monsieur Zuberi.

J'invite maintenant Mme Kronis à prendre la parole pendant cinq minutes.

[Français]

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de nous avoir fait part de leurs expériences.

[Traduction]

Madame Hassan, vous avez consacré vos efforts à la défense des droits des femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Pourriez-vous nous faire part de la situation de ces droits dans ces régions? Quels sont les principaux obstacles auxquels les femmes se heurtent encore? Peut-on s'attendre à des victoires faciles ou à des avancées qui nous seront bénéfiques?

Mozn Hassan: La situation des femmes au Moyen-Orient est une question complexe, qui comporte de multiples facettes. Si l'on examine les pays qui jouissent d'une certaine stabilité — et la définition même de la stabilité est également complexe dans cette région —, on constate que certaines lois et réglementations ont certes été adoptées, mais sans qu'aucun mécanisme ne soit mis en place pour les appliquer. Nous pouvons constater aujourd'hui qu'il existe, par exemple, une loi progressiste qui vise à lutter contre la violence faite aux femmes en Tunisie. Elle a été rédigée, mais elle n'est pas appliquée sur le terrain, pour diverses raisons. On observe également des attaques contre les défenseuses des droits de la personne

dans des pays comme la Tunisie, ainsi que contre celle qui a élaboré cette loi en Tunisie pendant qu'elle faisait partie des parlementaires.

Nous vivons dans un monde où les pays sont principalement en proie à des guerres et à des conflits, et nous pouvons constater que les agressions sexuelles, les viols et les viols collectifs ont non seulement augmenté, mais qu'ils sont également devenus des armes de guerre, comme c'est le cas au Soudan. Ce qui se passe au Soudan est l'une des situations les plus scandaleuses que les femmes aient affrontées, d'autant plus qu'il n'existe, bien sûr, aucun mécanisme local pour y remédier. Le système international manque cruellement à ses obligations envers les femmes soudanaises.

On constate également que d'autres pays ont procédé à certaines ouvertures, comme les pays du Golfe. Ils ont pris des mesures d'ouverture dans certains domaines, mais une approche globale n'est toujours pas mise en œuvre.

On constate que la participation économique des femmes constitue l'un des principaux obstacles auxquels elles se heurtent au sein des systèmes juridiques, notamment en ce qui concerne leur vie privée et leur lutte contre la violence qui leur est faite. On observe cependant certains progrès dans la sphère publique. Certains pays, comme l'Égypte, comptent désormais davantage de femmes juges, mais en même temps, certaines lois et réglementations visant à protéger les femmes font toujours défaut. Il est difficile de faire en sorte que les enjeux relatifs aux femmes ne relèvent plus d'une simple mesure symbolique, mais aboutissent plutôt à une pleine autonomisation. En ce qui concerne les conflits, la violence physique, le viol et le viol collectif sont les actes les plus scandaleux auxquels les femmes de cette région ont été confrontées.

• (1640)

Tamara Kronis: Je me demande comment la révolution de 2011 en Égypte vous a mobilisé et incité à réfléchir à ce qu'il serait possible de changer.

Mozn Hassan: Ce qui se passe en Égypte — et je suis tellement fier d'avoir participé à ce processus pendant des années... Je pense qu'en Égypte en particulier, les mouvements de femmes et les mouvements féministes ont su tirer parti de ces changements à plusieurs égards. Toutefois, nous faisons face à des attaques scandaleuses, tant sur le plan personnel qu'en tant que défenseuses des droits de la personne. Il y a aussi une recrudescence des viols collectifs et des agressions sexuelles, sans parler d'autres restrictions. Cependant, en parallèle, nous avons travaillé d'arrache-pied afin de modifier la Constitution, de faire adopter de nouvelles lois visant à lutter contre le harcèlement sexuel et à le criminaliser, de faire nommer des femmes juges en Égypte et d'accroître la présence des femmes dans les services de police, entre autres choses. Voilà pourquoi j'estime que ces mouvements et groupes intersectionnels et transnationaux créent des espaces où ils peuvent faire part de leurs expériences et voir comment certaines générations ont tenté de créer des espaces afin que d'autres puissent s'appuyer sur eux, dans le cadre de processus intergénérationnels et ouverts d'esprit.

Le président: Je vous remercie, madame Kronis.

[Français]

J'invite M. Brunelle-Duceppe à prendre la parole pour cinq minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Madame Habibyar, j'ai eu la chance de faire partie d'un petit comité transpartisan qui a réussi à exfiltrer d'anciennes députées afghanes et leur famille et à leur trouver des papiers. Ça a été du travail de longue haleine. Pendant un an, nous avons travaillé en secret et nous avons réussi à faire venir des femmes qui s'étaient impliquées dans la sphère publique en Afghanistan. Il n'y a probablement pas pire cauchemar pour un taliban qu'une femme députée en Afghanistan.

Qu'est-ce qui est différent lorsqu'on est défenseur des droits de la personne, mais qu'on est une femme? Peut-être que les gens ne connaissent pas cette différence, mais vous êtes selon moi bien placée pour en informer le Comité.

[Traduction]

Ghazaal Habibyar: Il est extrêmement dangereux d'être défenseuse des droits des femmes en Afghanistan. Les manifestantes se retrouvent face à des armes pointées sur elles, mais elles continuent de se battre pour leurs droits et ceux des jeunes générations, c'est-à-dire les jeunes filles d'Afghanistan.

Il faut être honnête. Je suis d'accord avec Mme McCarthy pour dire que le manque de financement a entraîné une réduction du champ d'action de nombreuses organisations. Pour être tout à fait honnête, lorsque des restrictions budgétaires interviennent et que le soutien est réduit, ce sont les personnes sur le terrain qui en souffrent, comme l'a mentionné M. Sharifi. À l'heure actuelle, la société civile et les défenseurs des droits de la personne en Afghanistan ne bénéficient pas d'un soutien adéquat. Ils meurent, et la société civile est littéralement en train de mourir en Afghanistan. Il est important que nous les soutenions. Il existe différents mécanismes et moyens d'y parvenir.

On parle beaucoup des réductions de l'aide au développement que les États-Unis ont effectuées, mais je crois qu'il est temps que nous commençons à envisager un monde sans l'aide américaine. Si le Canada est capable de prendre l'initiative dans les domaines de la défense, de l'économie ou du commerce et de parler des puissances moyennes, pourquoi ne le fait-il pas pour protéger les espaces civils et civiques? Il l'a déjà fait. J'ai mentionné au cours de mon intervention que le Canada, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Australie étaient les quatre pays qui ont engagé des poursuites contre les talibans pour violation de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, c'est-à-dire la convention des Nations unies, devant la Cour internationale de justice. Il est important que de telles coalitions soient constituées pour protéger les espaces civiques, afin que la sécurité des véritables défenseurs soit assurée et que leurs droits soient appuyés.

Les défenseuses des droits de la personne font face à divers dangers et à l'isolement. Elles rencontrent des difficultés sociales et craignent la stigmatisation. On les qualifie d'« agentes étrangères » et de « déviantes morales ». Elles sont menacées et harcelées, et cela ne se limite pas à elles; leurs familles sont aussi touchées. De plus, sur le plan économique, elles ont perdu tous leurs moyens de subsistance.

En fin de compte, vous devez faire un choix pour pouvoir subvenir aux besoins de votre famille et lui assurer un revenu. Si vous ne le faites pas, ils en souffriront énormément.

• (1645)

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci.

Madame Hassan, voulez-vous ajouter quelque chose à cette réponse? Les femmes qui défendent les droits de la personne sont-elles traitées différemment des hommes?

[Traduction]

Mozn Hassan: Oui, il y a de nombreuses différences à plusieurs niveaux. L'une d'elles tient à la manière dont la société traite les femmes sous l'effet de la répression exercée par l'État. C'est très différent du traitement réservé aux hommes.

En Égypte, j'ai été poursuivie dans le cadre de l'affaire des financements étrangers, mais j'ai réussi à faire tomber l'une des accusations portées contre moi. Aucun des autres inculpés, hommes ou femmes, n'y est parvenu.

J'appuie l'idée d'une « liberté sans contraintes » pour les femmes. Les normes morales pèsent davantage sur les femmes défenseuses des droits de la personne que sur les hommes.

Par ailleurs, les répercussions sur la vie personnelle ne sont pas les mêmes pour les femmes et les hommes. En effet, au sein du système, les comportements jugés excessifs sont plus facilement acceptés chez les hommes que chez les femmes.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Vous avez dit que vous aviez reçu une sentence différente de celle des hommes. Pouvez-vous nous en donner un exemple concret?

[Traduction]

Le président: Il nous faut une réponse rapide, s'il vous plaît, car nous avons dépassé d'une minute le temps prévu.

Mozn Hassan: D'accord.

Il ne s'agit pas seulement d'attentes, mais aussi de pressions. Les femmes défenseuses des droits de la personne subissent plus de pressions de la part de leur famille et de leur communauté que les hommes. Lorsqu'elles s'engagent, en particulier sur des questions liées à l'égalité entre les sexes, à la situation des femmes ou à la répression étatique, les enjeux en cause sont plus complexes. Ces femmes sont très souvent la cible d'actes de violence, notamment sexuelle, de menaces de viol et d'autres formes d'intimidation.

• (1650)

[Français]

Le président: Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

[Traduction]

J'invite M. Chang à prendre la parole pour cinq minutes.

Wade Chang (Burnaby Central, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Bah et madame Habibyar, vous avez tous deux travaillé auprès de groupes vulnérables. En quoi le chevauchement des identités — comme le sexe, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle — intensifie-t-il les risques pour les défenseurs des droits de la personne? Comment la politique canadienne devrait-elle réagir?

[Français]

Abdoulaye Bah: Pour faire un lien avec notre contexte, je dirai que les coupes dans les projets de coopération internationale limitent beaucoup les actions des organisations qui protègent les droits des membres de la communauté LGBT.

Je vais vous donner un exemple concret. Au Mali, plutôt que de déclarer officiellement leur identité, les gens viennent sous le couvert d'une organisation humanitaire. Ainsi, ils sont perçus comme des membres d'un organisme qui lutte contre le sida, par exemple, ou d'un autre organisme qui vient défendre les droits de la communauté.

Deuxièmement, sur le terrain, les organisations qui protègent les droits de la communauté LGBT ont des activités très limitées. Il faut qu'il y ait des alliés dans chacune des organisations qui interviennent dans l'accès à la justice ou la promotion des droits de la personne. Ce n'est pas tout le monde qui est ouvert à cela, parce que le problème des droits de la communauté n'est pas de nature juridique, en fait, mais sociétale. C'est la société africaine, ou subsaharienne, qui n'est pas encore prête à accepter les attitudes ou la manière d'être des membres de la communauté.

Sur le plan juridique, ce ne sont pas non plus tous les juristes ou tous les avocats qui les accompagnent. Un projet sur lequel j'ai travaillé est un exemple. J'ai travaillé sur trois grands projets: Justice, prévention et réconciliation pour les femmes, mineurs et autres personnes affectées par la crise au Mali, ou JUPREC; Tien Sira; et le projet PLURIELLES.

Dans le cadre du projet JUPREC, nous avons organisé des cliniques juridiques mobiles qui allaient vers les membres de la communauté. Nous ne pouvions pas les inviter dans de grands hôtels, parce que les acteurs communautaires ou étatiques auraient pu voir cela comme de la promotion. Alors, nous avons été obligés de nous déplacer et de nous réunir à huis clos pour sensibiliser les gens aux voies de recours judiciaires dont ils disposent s'ils se sentent lésés ou si leurs droits sont violés, ainsi qu'aux voies de recours qui existent à l'échelle régionale.

Voilà un résumé de ce que je peux dire sur le rôle des membres de la communauté et des défenseurs des droits de la personne, de manière générale, et sur la façon dont ils interviennent dans ces pays. Le contexte n'est pas du tout favorable.

[Traduction]

Wade Chang: Allez-y, madame Habibyar.

Ghazaal Habibyar: Oui, merci de me donner l'occasion d'intervenir à ce sujet.

Chaque facteur supplémentaire entraîne une pression et une répression accrues. Je prendrai l'exemple de l'Afghanistan, car c'est ce que je connais le mieux. En Afghanistan, un homme appartenant à une minorité ethnique sera déjà traité différemment s'il exprime son opposition ou s'il fait l'objet d'accusations. Cependant, s'il s'agit d'une femme, toute la dynamique change. La répression prend alors une forme inimaginable.

La question du traitement distinct des femmes a déjà été abordée par Mme Hassan. Nous venons de régions similaires, où les pressions sociales et familiales pèsent lourdement. Les autorités elles-mêmes n'appliquent pas le même traitement. Dans plusieurs cas, des femmes ont été transférées et détenues dans des prisons pour hommes, où elles ont été agressées sexuellement. Tous ces éléments viennent s'ajouter aux formes d'oppression qu'elles subissent déjà.

Wade Chang: Merci.

Monsieur Bah, j'ai une dernière question à vous poser.

D'après votre expérience au Canada, qu'est-ce qui fonctionne bien dans notre pays? Quels obstacles subsistent pour les défenseurs qui souhaitent poursuivre leur engagement ici, au Canada?

• (1655)

[Français]

Abdoulaye Bah: L'un des avantages, ici, c'est qu'ils n'interviennent pas de manière isolée. Toutes les organisations au Canada interviennent en consortium. Quant aux différentes actions de plaider et aux thèmes sur lesquels ils travaillent, ils ne travaillent pas de manière isolée, mais en consortium, puisque chaque organisation a son expertise et apporte son savoir-faire quant à une action de plaider. Par exemple, Equitas s'occupe de l'éducation, tandis qu'Amnistie internationale s'occupe des pétitions, et il y a d'autres organisations. Il y a un cadre d'harmonisation: un groupe de travail permet d'harmoniser le travail et les approches, ce qui apporte souvent des résultats positifs en lien avec les thématiques.

Ici, les obstacles pour les défenseurs en exil — c'est la première des choses que j'ai évoquées — comprennent notamment la non-reconnaissance de leur expérience professionnelle sur le terrain, qui n'est pas prise en compte, parce qu'ils ont travaillé dans des contextes de pays en conflit.

La deuxième contrainte qu'ils rencontrent est sur le plan universitaire. Ils arrivent avec des diplômes de maîtrise et de doctorat, mais la démarche administrative pour la reconnaissance de ces diplômes est lente. Les résultats ne sont pas là.

Il faut aussi mentionner un autre obstacle: l'arrivée dans un nouveau cadre est un retour à zéro et exige de créer un nouveau cadre professionnel, c'est-à-dire des relations sociales ou communautaires. Quand je suis arrivé, j'ai commencé par faire du bénévolat dans les organismes communautaires. Par la suite, j'ai intégré des organisations de défense des droits de la personne, comme Collectif Bienvenue ou celles qui s'occupent de la justice pour les immigrants qui œuvrent pour les droits des demandeurs d'asile.

Il y a donc pas mal d'obstacles administratifs et universitaires qui exigent de se réadapter. Cela freine souvent les actions des défenseurs en exil.

[Traduction]

Le président: Merci.

J'invite maintenant M. Davies à prendre la parole pour cinq minutes.

Fred Davies (Niagara-Sud, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Neuer, ma question s'adresse à vous, mais permettez-moi d'abord de faire une observation.

Une idée dangereuse semble gagner du terrain: celle selon laquelle le Canada devrait accepter le monde tel qu'il est, au lieu de chercher à le transformer. Voici ce qui m'inquiète là-dedans: si nous acceptons le monde tel qu'il est, cela revient à accepter l'emprisonnement de dissidents en Chine, l'agression menée par la Russie et la brutalité du régime iranien. Cela revient aussi à accepter que des États responsables d'abus puissent siéger dans des instances comme le Conseil des droits de l'homme de Nations unies et façonner les règles mêmes qu'ils enfreignent.

Le Canada n'est jamais au mieux de sa forme lorsqu'il revoit ses attentes à la baisse pour suivre les pires protagonistes de ce monde. C'est en dénonçant les injustices, et non en les tolérant, que nous nous montrons véritablement forts. Sacrifier nos principes au nom de la commodité ne permet pas de stabiliser le monde: cela en légitime les dérives. Le Canada ne doit pas gérer le déclin; il doit plutôt montrer la voie avec conviction.

Agir dans le monde signifie, pour moi, mener des négociations commerciales, entretenir des relations internationales et protéger les intérêts des Canadiens. Nous ne pouvons pas fermer les yeux pour des raisons économiques. Dans ce nouvel ordre mondial, pensez-vous que le Canada pourrait mieux s'y prendre pour veiller à ce que ses échanges commerciaux, ses investissements ou ses relations diplomatiques ne contribuent pas, directement ou indirectement, au travail forcé, surtout dans les régions où les droits de la personne sont bafoués?

D'après vous, où se situe la ligne de démarcation entre une diplomatie pragmatique et une concession morale? Comment les défenseurs des droits de la personne devraient-ils comprendre le monde tel qu'il est?

Hillel Neuer: Le Canada est depuis longtemps un chef de file en matière de droits de la personne, de démocratie et de respect des valeurs fondamentales, et il ne devrait pas renoncer à ces principes pour des motifs de commodité, de commerce ou de pragmatisme.

Plus tôt au cours de la séance, nous avons entendu une députée dont la famille a participé à la résistance néerlandaise. Le Canada peut être fier de voir, chaque année, des milliers de ses soldats honorés. À chaque réveillon de Noël, des bougies sont allumées en mémoire de ceux qui ont contribué à vaincre Hitler.

Le Canada a un bilan remarquable dans la lutte contre les forces du mal et dans la défense des droits de la personne. D'ailleurs, le nom de John Humphrey a été mentionné au cours de la séance. Ce professeur de droit canadien, que j'ai connu à l'Université McGill, a participé à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Lorsque nos dirigeants rencontrent leurs homologues de la Chine et du Qatar en donnant l'impression que le Canada est prêt à se plier aux pouvoirs en place, c'est inacceptable.

Une députée a dit tout à l'heure que le Canada n'appuie pas l'Iran dans ses fonctions de direction. Pourtant, le Canada l'a bel et bien soutenu. En effet, le 8 avril, le Canada s'est joint au consensus en faveur de la nomination de l'Iran. Il a également soutenu l'élection de la Chine au Comité chargé des organisations non gouvernementales des Nations unies. Ce comité supervise le travail des groupes de défense des droits de la personne. Des milliers de groupes accrédités partout dans le monde doivent rendre des comptes à ce comité, qui se compose de seulement 19 membres. Le Canada s'est donc rallié au consensus pour élire la Chine, Cuba, le Nicaragua et le Soudan — un pays où, comme nous l'avons entendu, des viols collectifs sont perpétrés.

Se montrer accommodant pour éviter de faire des vagues au sein des instances onusiennes ne suffit pas. Aller à Pékin pour serrer la main de dictateurs au nom du pragmatisme ne suffit pas davantage. Le Canada ne peut pas renoncer à son rôle de chef de file.

Il y a des mesures concrètes que le Canada pourrait prendre pour aider les défenseurs des droits de la personne. Il faut leur offrir une tribune. N'offrons pas une tribune à Pékin. Faisons plutôt entendre

la voix de ceux qui lui tiennent tête. Amplifions leur voix au Parlement et sur la scène internationale. Il est également nécessaire d'imposer de véritables coûts aux oppresseurs. Nous devons recourir aux sanctions prévues par la loi de Magnitski, aux interdictions de visa et à d'autres outils juridiques pour cibler les responsables de l'oppression, y compris ceux qui se livrent à l'intimidation de Canadiens pour le compte des autorités chinoises — un phénomène répandu — et les membres du Corps des Gardiens de la révolution islamique de l'Iran... Des centaines d'entre eux seraient présents sur le territoire canadien.

Enfin, nous devons faire preuve de cohérence. Les droits de la personne ne peuvent pas être défendus de manière sélective. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le sort des Ouïghours, qui sont soumis... Un million d'Ouïghours ont été placés dans des camps et se sont fait couper la barbe pour effacer leur identité religieuse et culturelle. Si nous ne sommes pas cohérents en matière de droits de la personne, nous perdrons notre crédibilité, et la crédibilité constitue une protection pour les dissidents.

Merci, monsieur le député.

• (1700)

Fred Davies: Je vous remercie.

J'aimerais maintenant changer de sujet pour vous poser une question sur...

Le président: Je suis désolé. Ce sera pour la prochaine fois. Votre temps est écoulé.

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Je vais reprendre ce sujet, monsieur Neuer.

Vous savez, le Comité devant lequel vous témoignez a été sanctionné par la Chine parce qu'il a réalisé en 2020 une étude démontrant qu'un génocide avait cours au Xinjiang. À l'époque, j'étais vice-président du Comité, et je le suis toujours. Comme députés, nous sommes personnellement sanctionnés par la Chine.

Pourtant, un réchauffement diplomatique est en cours entre le Canada et la Chine. Vous l'avez remarqué, trois jours avant son fameux discours de Davos, M. Carney serrait la main de Xi Jinping devant les photographes. Je veux revenir là-dessus, parce que c'est extrêmement important.

Vous avez parlé de cohérence. Présentement, il y a des violations des droits de la personne en Chine qui sont connues, documentées et prouvées. Pourtant, on dirait qu'on reste silencieux devant ça, alors qu'on dénonce sans problème les violations des droits de la personne qui se produisent en Russie, par exemple, ou en Ukraine par la Russie.

Comment peut-on en arriver à ces deux poids, deux mesures, présentement? À vos yeux, est-il acceptable que, sous prétexte que les relations avec les Américains sont difficiles, on se tourne vers des régimes comme ceux-là?

Hillel Neuer: Je vous remercie de la question.

Je suis d'accord pour dire que ces deux poids, deux mesures ne sont pas du tout acceptables. La Chine est un pays, un régime qui représente 1,5 milliard de personnes. On parle du cinquième de l'humanité. Donc, si on reste silencieux pour les Chinois, cela veut dire qu'on reste silencieux pour un cinquième de toute l'humanité. Ce n'est pas quelque chose de léger, mais de très lourd, de très important, surtout que la Chine exerce son influence sur des dissidents qui sont partout dans le monde, y compris au Canada. On constate à quel point cette répression transnationale est extrêmement importante.

• (1705)

[Traduction]

Le 8 avril, le Canada, en tant que membre du Conseil économique et social des Nations unies... Ce n'est pas un organisme anodin. Bob Rae, qui était ambassadeur à New York, en a été le président il y a environ un an ou deux. C'est un organisme que nous jugeons important. Comme Canadiens, nous disons: « Allez aux Nations unies. Écoutez les Nations unies. »

Nous critiquons d'autres pays lorsqu'ils agissent en contradiction avec les positions des Nations unies, mais nous appuyons ensuite l'élection du régime communiste chinois à un organisme onusien qui supervise les droits de la personne. Nous faisons aussi élire l'État policier cubain, qui réprime les artistes et qui compte des centaines de prisonniers politiques. Nous faisons de même pour le Nicaragua, une dictature qui a expulsé 200 prisonniers politiques et dissidents. Ils ont été emprisonnés, puis expulsés. Il y a le Soudan, où des dizaines de milliers de personnes ont été tuées et où des millions d'autres meurent de faim. Malgré tout, nous élisons ces régimes. Le Canada s'est joint au consensus pour les nommer au Comité chargé des organisations non gouvernementales des Nations unies, sans même prendre la parole. Parfois, le Canada justifie ses décisions en disant: « Eh bien, vous savez, il fallait le faire, parce que c'est ainsi que cela fonctionne. »

Pourtant, nous savons qu'il est possible de s'exprimer. Nous savons que le Canada l'a déjà fait. À mon avis, des explications s'imposent. Il faut que le Canada se prononce.

Souvenons-nous de Wang Bingzhang, figure fondatrice du mouvement démocratique chinois. Je sais que votre comité a déjà entendu parler de lui, mais je dois le mentionner, parce que sa fille, Ti-Anna Wang, est intervenue à de nombreuses reprises lors de nos sommets à Genève, au Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Il y a quelques années, la Chine a envoyé des espions, se faisant passer pour des militants d'organisations non gouvernementales, afin de la surveiller et de l'intimider alors qu'elle témoignait devant les Nations unies.

Son père, Wang Bingzhang, est le fondateur emblématique du mouvement démocratique chinois. Il était venu faire son doctorat à l'Université McGill, à Montréal. C'est là qu'il a découvert la démocratie et la liberté, avant de créer le mouvement démocratique chinois. Lors d'un séjour à l'étranger, au Vietnam — je crois que c'était en 2002 —, où il s'était rendu avec d'autres personnes pour rencontrer des syndicalistes chinois, il a été enlevé, puis incarcéré. Il croupit en détention depuis maintenant deux décennies. Sa fille, qui a elle aussi étudié à la faculté de droit de l'Université McGill, comme moi, est venue témoigner de sa situation.

Le Canada doit exiger sa libération immédiate et éviter toute forme de complaisance à l'égard de l'opresseur. Nous devons soutenir bien davantage les personnes persécutées.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci.

Comment est-ce perçu, à l'international? J'ai eu la chance de faire quelques missions dernièrement, entre autres avec le Président de la Chambre, en Islande et en Norvège. Grâce à mon travail, j'ai des contacts un peu partout à l'international, et on ne fait que parler du discours de Davos, sur lequel j'étais entièrement d'accord. Toutefois, j'ai comme l'impression que ce qui a été dit à Davos par M. Carney ne concorde pas avec les actions qui sont posées par ce gouvernement.

Je l'ai félicité pour son discours, mais je me demande ceci: comment se fait-il que son discours ne se transpose pas en actions, rendu à ce stade-ci?

Hillel Neuer: Merci de la question.

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre brièvement, car le temps est écoulé.

Hillel Neuer: Voici la réponse courte: les discours sont importants.

Nous critiquons volontiers le président des États-Unis. Pourtant, le 8 avril, les États-Unis ont été le seul pays à prendre la parole au Conseil économique et social des Nations unies pour dénoncer l'élection de la Chine et de Cuba, ainsi que la nomination de la République islamique d'Iran. Le Canada, pour sa part, est resté silencieux.

Le Canada aurait pu se prononcer. Il l'a fait en avril 2022 sur la question de la Russie et de l'Ukraine. Cette fois, il a choisi de se taire. Cela ne correspond ni à la tradition canadienne, ni aux principes de la Charte canadienne, ni à la vision évoquée par M. Carney en Suisse, où je réside.

Il faut joindre le geste à la parole.

Le président: Merci, monsieur Neuer.

J'invite maintenant Mme Vandebeld à prendre la parole. Vous avez cinq minutes, s'il vous plaît.

Anita Vandebeld: Merci, monsieur le président.

Monsieur Sharifi, vous avez mentionné dans votre déclaration la nécessité d'un financement souple. D'autres témoins ont abondé dans le même sens.

Ce que j'ai remarqué dans bon nombre des témoignages que nous avons entendus, c'est que le modèle de financement axé sur les projets — dans le cadre duquel les initiatives de promotion de la démocratie et des droits de la personne sont traitées comme n'importe quel autre projet d'aide publique au développement, par exemple en santé ou en éducation — ne convient pas tout à fait parce qu'il faut déterminer, cinq ans à l'avance, les activités, les résultats... et il faut parfois un an ou deux pour obtenir le contrat de financement. Les délais sont très contraignants. On réalise un projet sur cinq ans, puis on passe au suivant.

Ce n'est pas ainsi que la démocratie... cela ne répond pas aux besoins dans l'immédiat. Il faut plutôt un financement souple et à long terme, qui tolère la prise de risque — ce à quoi les gouvernements sont réticents — et qui peut être mobilisé rapidement. Parfois, les choses changent du jour au lendemain, et l'appui doit pouvoir être accordé immédiatement. Je me demande si vous pourriez nous en parler.

Disposons-nous de mécanismes comparables au Fonds Égalité, qui permet de financer de petites organisations communautaires de femmes? S'il y a un autre modèle qui convient mieux... les sommes en cause sont peu élevées, comme vous l'avez dit, mais y a-t-il lieu d'adopter une approche plus appropriée pour mieux soutenir les défenseurs des droits de la personne sur le terrain — qui accomplissent ce travail avec presque rien — afin de renforcer leurs réseaux et leur appui?

Je vais commencer par M. Sharifi et, s'il me reste du temps, j'aimerais entendre Mme McCarthy et les autres.

• (1710)

Omaid Sharifi: Madame la députée, je vous remercie de cette question.

Je travaille dans cet écosystème depuis 20 ans. On voit rarement des projets de cinq ans. C'est plutôt un luxe. Les projets dont je m'occupe sont d'une durée de six mois à un an. Au mieux, ils s'étendent sur un an ou deux. Voilà le degré d'engagement de la communauté internationale et des pays envers les mouvements militants, les organismes d'éducation aux droits de la personne et les organismes locaux qui font un travail concret. Ce sont eux qui sont sur le terrain et qui accomplissent ce travail important pour nous tous. Qu'il s'agisse d'enseigner les droits de la personne, de peindre des fresques, de défendre les intérêts ou de sensibiliser les gens, ces intervenants mènent un travail essentiel sur le terrain. Pourtant, les projets dont ils bénéficient sont de très courte durée.

L'ensemble du système d'aide au développement est défaillant. Pour revenir à une question posée plus tôt par M. Zuberi, j'aimerais souligner quelques chiffres que j'ai récemment présentés dans un article. La suppression de l'aide internationale fournie par l'Agence des États-Unis pour le développement international, ou USAID — environ 63 milliards de dollars en 2023-2024 —, n'est que la pointe de l'iceberg. Des pays comme l'Allemagne, la Suède — pourtant généreuse — et les Pays-Bas ont tous réduit de moitié leur soutien aux programmes humanitaires internationaux. Ce sont les États-Unis qui ont fait les manchettes, mais d'autres pays avaient déjà amorcé ce désengagement. C'est le cas notamment du Royaume-Uni. L'idée selon laquelle les pays du Nord portent l'essentiel de l'effort mondial en matière d'aide humanitaire et de développement s'est effondrée avec le démantèlement de l'USAID sous le président Trump.

Aujourd'hui, nous avons l'occasion de rebâtir le système. Le recours à de grandes organisations internationales, dotées de budgets de plusieurs millions de dollars et appelées à jouer un rôle d'intermédiaires, ne fonctionne plus. Elles manquent de réactivité et de souplesse face aux urgences. Il est temps, pour tous les acteurs de cet écosystème, de se réunir, de revoir les approches et de concevoir une solution ancrée dans les réalités locales et adaptée aux besoins des défenseurs et des personnes qui sont directement touchées en ce moment.

Anita Vandenberg: Madame McCarthy, vous pourriez peut-être ajouter quelque chose. Je sais qu'on se contente parfois d'adapter les projets existants aux réalités du terrain, au lieu de concevoir des projets à partir des besoins réels des défenseurs. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Odetta McCarthy: Oui. Pour être claire, j'ai dit tout à l'heure que, lorsque les financements ont été réduits ou limités, nous avons constaté que le travail se poursuivait, mais c'est au prix d'efforts considérables de la part des travailleurs concernés. C'est grâce à leur détermination et à leur volonté que nos travaux peuvent se

poursuivre. C'est pour montrer la résilience de nos travailleurs, et l'importance qu'ils accordent à la défense de leurs droits et de ceux des autres membres de leur communauté au sein d'un espace démocratique. Ils sont très isolés, et ils accomplissent un travail considérable avec très peu de moyens, c'est ce qui est réellement impressionnant.

Le gouvernement canadien pourrait tout à fait faire preuve de créativité et de flexibilité en s'appuyant sur cette idée d'aménager un type d'espace sécuritaire baptisé « mise en réseau », « création de coalitions », « travail collectif », au sein duquel il peut y avoir un échange de connaissances et de pratiques exemplaires. Une certaine souplesse est de mise, grâce à des fonds destinés à soutenir les actions devant être menées dans plusieurs pays de façon collective.

Le président: Madame McCarthy, pourriez-vous conclure votre présentation, je vous prie? Le temps est écoulé, merci.

Odetta McCarthy: Le dernier point que je voudrais aborder, comme M. Sharifi l'a très clairement souligné et comme l'ont fait remarquer de nombreux intervenants aujourd'hui, c'est l'importance de ne pas se focaliser sur le projet en soi, mais de soutenir véritablement l'essence même du travail qui doit être accompli. Des résultats très concluants peuvent être obtenus dès lors que suffisamment de flexibilité est accordée. La mise en place d'un mécanisme permettant de concrétiser ce travail collaboratif, tout en soutenant le travail individuel nécessaire dans ce contexte particulier, serait un moyen pour le Canada de faire preuve de leadership de manière innovante dans le contexte actuel de 2026.

• (1715)

Le président: Je vous remercie.

J'invite à présent M. Majumdar à prendre la parole pendant cinq minutes, s'il vous plaît.

Shuvaloy Majumdar: Merci, monsieur le président.

Monsieur Neuer, le gouvernement canadien a déclaré que l'UNRWA défendait les droits de la personne et la paix. Par contraste, les États-Unis, la Suède et les Pays-Bas ont tous réduit ou suspendu leur financement à l'UNRWA pour complicité avec le terrorisme. L'Allemagne et cinq autres pays ont voté l'abstention lors du renouvellement du mandat de l'UNRWA. L'organisation que vous dirigez, UN Watch, documente les nombreux problèmes liés à l'UNRWA depuis plus d'une décennie, et a publié différents rapports sur le sujet. Êtes-vous d'accord avec la position adoptée par les pays susmentionnés concernant le statut de l'UNRWA? Quelles sont vos conclusions les plus récentes?

Hillel Neuer: Je tiens à remercier le député pour cette question concernant une agence qui emploie quelque 30 000 personnes.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le HCR, emploie environ 16 000 personnes, tandis que l'UNRWA en emploie près du double, soit quelque 30 000. Il s'agit d'une agence dotée d'un budget d'un milliard de dollars qui jouit d'une influence considérable; c'est l'une des plus grandes agences humanitaires des Nations unies. Malheureusement, la question de savoir si elle est à la hauteur de sa mission humanitaire demeure tout à fait pertinente.

Ce serait une chose si, il y a quelques années, les dirigeants canadiens avaient prétendu qu'ils ne sont pas au courant de ce qui se passe exactement au sein de l'UNRWA. Néanmoins, personne ne peut prétendre aujourd'hui qu'il n'en sait rien. De fait, des représentants de notre organisation se sont rendus à Ottawa en 2017, soit il y a près d'une décennie, pour présenter un rapport de 200 pages sur le genre d'activités suspectes que le gouvernement canadien continue de financer. Pendant une décennie, notre organisation a tiré la sonnette d'alarme en signalant que des centaines d'enseignants de l'UNRWA, basés à Gaza, en Jordanie, au Liban et ailleurs, financés par le gouvernement canadien, promeuvent activement le terrorisme: ils célèbrent le meurtre de Juifs, glorifient l'Allemagne nazie et Adolf Hitler, et saluent les attaques terroristes et les atrocités perpétrées par le Hamas.

Mesdames et messieurs les députés, la situation est bien pire que cela. Nous avons révélé au cours des deux dernières années que les responsables du système éducatif de l'UNRWA... Comme je l'ai mentionné, le motif invoqué par le gouvernement canadien pour justifier l'octroi de fonds à l'UNRWA est que nous devons éduquer le peuple palestinien. Comme le prétendent les dirigeants de l'UNRWA, leur mandat est de sensibiliser les Palestiniens aux valeurs de paix et de respect des droits de la personne. En réalité, c'est tout le contraire. Nous savons en effet que les responsables de l'éducation à l'UNRWA ne sont pas seulement des partisans du Hamas, mais parfois littéralement des chefs terroristes. Je vais citer deux chefs terroristes notoires à titre d'exemples.

Dans la ville de Gaza, le président du syndicat des enseignants de l'UNRWA, qui compte 8 000 enseignants au total dans toute la bande de Gaza, était un homme du nom de Suhail al-Hindi. En réalité, M. al-Hindi est également membre du bureau politique du Hamas. Je le répète. Il s'agissait d'un membre du bureau politique du Hamas, que l'on peut d'ailleurs apercevoir sur des photos aux côtés de Yahya Sinwar, le cerveau des attentats terroristes du 7 octobre, et qui dirigeait le syndicat des enseignants de l'UNRWA. Cet individu était par ailleurs directeur d'école, supervisant ainsi l'enseignement de nombreux élèves.

Les responsables du système d'éducation dans la bande de Gaza sont des dirigeants du Hamas, et cette réalité a toujours été de notoriété publique. Les dirigeants de l'UNRWA l'ont d'abord nié, mais ont finalement été contraints d'admettre la vérité. À l'heure actuelle, Suhail al-Hindi est l'un des dirigeants du Hamas en exil, et mène des activités diplomatiques auprès du régime iranien afin de faire avancer les intérêts de son entité terroriste. Je tiens à le rappeler une fois de plus, car c'est ahurissant: M. al-Hindi a déjà été l'un des dirigeants de l'UNRWA.

Au Liban, l'UNRWA se sert du même mode opératoire. Par exemple, un certain Fatah Sharif a enseigné pendant 30 ans près de Tyr, au Liban, dans une école de l'UNRWA. Il était directeur de l'établissement et dirigeait 2 000 enseignants, à la tête du syndicat des enseignants. Il était également à la tête du Hamas au Liban. Je le répète. Le chef du syndicat des enseignants de l'UNRWA, enseignant et directeur d'école, était le chef du Hamas au Liban. Maintenant, ne me croyez pas sur parole; ce sont les porte-parole du Hamas en personne qui s'en sont déjà vantés. En septembre 2024, un missile a frappé le deuxième étage de la résidence de M. Sharif, et la justice a donc été rendue. Dans la foulée de cet événement, le Hamas a diffusé une vidéo annonçant que son chef venait d'être tué. Pour résumer, Fatah Sharif, membre de l'UNRWA, directeur d'école et chef du syndicat des enseignants, dispensait ouvertement une éducation djihadiste auprès de jeunes Palestiniens influençables.

Ainsi, personne ne peut prétendre ignorer ces faits. Et il ne s'agit pas simplement de quelques brebis galeuses; le système est pourri jusqu'à la moelle. Une agence de l'ONU dont le mandat officiel est de venir en aide aux Palestiniens, ne fait en réalité que leur nuire, puisque ce sont des dirigeants du Hamas qui dirigent l'ensemble du système d'éducation dans la bande de Gaza.

Le gouvernement canadien ne peut plus faire semblant d'ignorer cette sombre réalité: il est au courant de tout. Notre site Web, unwatch.org, permet de mettre en lumière le vaste réseau terroriste du Hamas qui gangrène l'UNRWA. Il s'agit d'un réseau composé de plus de 400 enseignants et autres employés de l'agence, qui soutiennent le Hamas, ou en sont carrément des têtes dirigeantes. Si le Canada souhaite réellement aider le peuple palestinien, nous devons cesser immédiatement de financer une agence corrompue dont les membres font ouvertement la promotion du terrorisme, et endoctrinent toute une nouvelle génération.

● (1720)

Shuvaloy Majumdar: Merci pour cette réponse, monsieur Neuer.

Dans votre témoignage, vous avez expliqué comment, tant sur le plan institutionnel — grâce à des instances telles que le Conseil des droits de l'homme —, que sur le plan opérationnel — par le biais d'organisations telles que l'UNRWA —, l'ONU manque clairement à son devoir de soutien envers les défenseurs des droits de la personne et de la démocratie dans le monde.

Veillez répondre très brièvement, je vous prie, car je ne vous laisse pas beaucoup de temps pour vous exprimer, mais je suis curieux de connaître votre point de vue. Si vous étiez nommé secrétaire général des Nations Unies, quelle serait alors votre principale mesure pour tenter de résoudre cet ensemble de problèmes institutionnels et opérationnels?

Le président: Excusez-moi, monsieur Majumdar, mais je dois m'assurer d'être équitable envers tout le monde. Je vais laisser M. Neuer vous répondre, puis nous accorderons ensuite deux minutes à chaque député.

Hillel Neuer: Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur Majumdar, merci pour votre question.

Si j'étais nommé à titre de secrétaire général des Nations Unies, je dirais que la mesure prioritaire...

Le président: Excusez-moi, monsieur Neuer. Je vais vous laisser répondre dans un instant, mais nous devons respecter l'horaire.

Merci pour votre compréhension.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Madame McCarthy, comme vous l'avez dit, le Canada, a déjà été un chef de file en matière de défense des droits de la personne. Pensons, par exemple, aux Casques bleus, à Lester B. Pearson, à Brian Mulroney, qui a fait en sorte que le régime de l'apartheid tombe en convainquant Margaret Thatcher et Ronald Reagan du bien-fondé de sa mission. Pour sa part, Jean Chrétien s'était tout de même beaucoup rapproché des pays de l'Afrique.

Pour avoir fait quelques missions au Cameroun, au Kenya et au Rwanda, ce que j'entends le plus, c'est que le Canada est en train de céder cette place qu'il avait prise. Ces propos viennent des organisations non gouvernementales. Elles sont vraiment très objectives. Elles sentent vraiment qu'il y a peut-être un désintérêt. Manifestement, en tout cas, l'espace est laissé à d'autres entités.

Présentement, on parle du financement. On sent par ailleurs que ce que le Canada faisait de bien sur le terrain, il ne le fait plus. Qu'auriez-vous à dire à ce sujet? Pourriez-vous nous dire s'il y a des solutions à cette problématique?

Odette McCarthy: Le Canada peut faire plus et mieux. Il peut donc tout à fait augmenter ses contributions en matière de coopération internationale.

Dans la législation sur la coopération, les droits de la personne sont intégrés. Il est donc possible d'être très actif sur ce plan et de faire correspondre les discours à l'action pour finir par inverser la tendance qui, malheureusement, est là. Cela dit, le Canada pourrait le faire avec des moyens raisonnables, en fonction de tous les autres besoins que l'on a. Il est clair que le Canada peut jouer ce rôle.

Par ailleurs, le Canada devrait être beaucoup plus explicite dans sa politique internationale. On sait qu'un document va sortir très bientôt. En tout cas, c'est ce qu'on a lu dernièrement dans les journaux, et on entend aussi dire que ça fait l'objet de discussions. Plus que jamais, le moment est venu pour le Canada de s'affirmer et de détailler concrètement la façon dont les droits de la personne vont façonner sa politique internationale en 2026.

Si le Canada se projetait dans 10 ou 20 ans et qu'il regardait en arrière à ce moment-là, il pourrait se rendre compte qu'il s'est distingué. Il pourrait aussi probablement avoir incité d'autres pays, peut-être du Sud, comme le Brésil ou l'Afrique du Sud, à le suivre. Ces pays ont des pratiques démocratiques qui pourraient être intéressantes et qu'on pourrait mettre à contribution.

Il faudrait donc que le Canada revoie sa façon d'entrer en relation avec les autres pays pour des raisons économiques. Les droits de la personne et le commerce international vont absolument de pair. C'est donc le moment idéal pour le Canada de s'élever, étant donné le contexte actuel où le Canada réfléchit activement à son positionnement.

Ça demande du courage. Ça va demander un engagement soutenu, avant tout auprès des organisations et des gens qui défendent les droits de la personne, comme nous l'avons entendu aujourd'hui.

Il faudrait que tout ça soit pris en compte dans des mesures qui, sans être forcément visibles, devront être concrètes et faire cheminer la question des droits de la personne sur la scène internationale. Le Canada a actuellement cette occasion de le faire.

Je suis très encouragée de constater aujourd'hui l'engagement du Comité, qui regroupe différents partis politiques. C'est donc le moment d'être unis sur la façon dont le Canada pourrait se positionner sur la question des droits de la personne et sur le renforcement des espaces démocratiques.

• (1725)

Alexis Brunelle-Duceppe: Je vous remercie de votre réponse.

Madame Habibyar ou monsieur Bah, voulez-vous ajouter quelque chose sur le fait que le Canada a déjà occupé une place qu'il occupe peut-être moins maintenant? Comme Mme McCarthy l'a dit, il a la possibilité d'occuper à nouveau cette place. On s'en-

tend pour dire que le Canada n'est pas une puissance économique ni une puissance militaire, mais il a un historique.

C'est un souverainiste, un indépendantiste québécois qui vous le dit: le Canada a longtemps joué un rôle de chef de file en matière de défense des droits internationaux de la personne. N'y a-t-il pas là une occasion qui devrait nécessairement être saisie par le gouvernement en place?

Le président: Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

Madame McCarthy, vous pourrez répondre au prochain tour de questions, car nous sommes tellement limités par le temps.

J'invite M. Zuberi à prendre la parole pour deux minutes.

Sameer Zuberi: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Madame Habibyar, vous avez fait une remarque intéressante sur l'importance des puissances moyennes, en substance, et sur la nécessité de mener l'action humanitaire sans tenir compte des États-Unis. Auriez-vous des suggestions sur la manière concrète de procéder?

Ghazaal Habibyar: J'espère que ma présentation répondra également à la question posée par M. Majumdar.

Le Canada a fait preuve d'un leadership fort par le passé, et nous espérons voir ce type de leadership renaître. Alors que nous cherchons à tirer parti des puissances moyennes à des fins économiques et de sécurité, pourquoi ne pas former une nouvelle coalition de puissances moyennes afin de préserver les espaces civiques et l'aide au développement?

Le monde entier a longtemps compté sur les États-Unis en tant que leader de l'aide au développement, mais cette période est révolue depuis peu. Voilà pourquoi le Canada doit continuer à renforcer des partenariats avec d'autres pays, et notamment des puissances moyennes.

Les compressions effectuées par l'administration américaine actuelle dans l'aide internationale ont malheureusement eu des conséquences importantes sur de nombreux pays, qui ont emboîté le pas et commencé à réduire leur propre aide humanitaire. À mon avis, le fait de former des coalitions, de maintenir le dialogue, et de se faire le porte-parole des espaces civiques, — c'est-à-dire la voix de ceux qui n'en ont pas réellement —, permettra au Canada de retrouver son rôle de leader au sein du concert des nations.

Le président: Je vous remercie, monsieur Zuberi.

Monsieur Majumdar, à vous la parole pour un total de deux minutes, je vous prie.

Shuvaloy Majumdar: Merci, monsieur le président.

Comme lors de la série de questions précédentes, ma question s'adresse à M. Neuer.

Hillel Neuer: Si j'étais secrétaire général de l'ONU, ma priorité absolue serait de rétablir la clarté morale et la crédibilité de cette instance supranationale. Si les Nations unies ne sont pas capables de faire la distinction entre les victimes et leurs oppresseurs, elles perdent la raison même de leur existence. Nous devons rétablir la clarté morale et la crédibilité. Le plus grand atout de l'ONU est sa légitimité, et celle-ci s'érode. C'est pourquoi nous devons mettre fin à la culture de la fausse équivalence. Il est faux de dire que la plus grande dictature du monde est comparable à une démocratie libérale. Lorsque des atrocités de masse se produisent, les Nations unies doivent cesser de se taire.

Je ne crois pas avoir jamais entendu le secrétaire général actuel, M. Guterres, condamner ce que la Chine fait subir aux Ouïghours ou aux Tibétains. Je ne crois pas l'avoir jamais entendu dénoncer l'État policier cubain qui emprisonne des artistes et des jeunes. Trop de régimes autoritaires parviennent à s'en tirer à bon compte simplement parce qu'ils sont puissants ou qu'ils font partie de réseaux influents. Lorsque des atrocités de masse sont commises, l'ONU et ses dirigeants doivent désigner clairement et systématiquement les responsables, qu'ils soient puissants ou non.

Par ailleurs, il faut cesser de donner du pouvoir aux auteurs de violations au sein du système. Si l'ONU autorise la Chine, Cuba et le Qatar à siéger au Conseil des droits de l'homme, c'est une erreur. Les régimes autoritaires ne peuvent pas présider des instances chargées des droits de l'homme ni façonner les normes mondiales. Si nous voulons dire que l'ONU est une farce, très bien, mais surtout pour ceux qui disent « adressez-vous à l'ONU », nous devons la prendre au sérieux. Nous devons mobiliser une coalition de démocraties pour bloquer et dénoncer ces nominations et pour faire en sorte que l'hypocrisie institutionnelle ait un coût politique.

Nous devons venir en aide aux victimes. Il faut recentrer l'ONU sur les victimes, et non sur la politique. Trop souvent, le système donne de l'importance aux régimes autocratiques, et met les dissidents à l'écart. Je donnerais systématiquement la priorité à la parole aux dissidents invités au sommet de Genève — prisonniers politiques, défenseurs des droits de l'homme et victimes d'oppression —, qu'ils viennent de la République islamique d'Iran, de Chine ou du Zimbabwe, ou encore du Venezuela, du Pakistan ou de Cuba. Nous devons accorder la parole aux dissidents et aux prisonniers politiques, au lieu de nous contenter d'écouter la version officielle de ces régimes.

● (1730)

Le président: Je vous remercie, monsieur Majumdar.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur Sharifi, je me rends compte que je ne vous ai pas posé une seule question. Je vous prie très honnêtement de m'en excuser. Pour mon dernier tour de parole, je vous laisse le mot de la fin.

Présentement, de quoi ont besoin les défenseurs des droits de la personne, en priorité? S'il y a quelque chose que vous vouliez dire et que vous n'avez pas eu le temps de dire, allez-y.

[Traduction]

Omaid Sharifi: Ce dont les défenseurs des droits de la personne ont besoin en ce moment, c'est d'espoir. Par le terme « espoir », j'entends quelqu'un, dans les pays du Nord, qui défend les valeurs dont nous parlons tous. Je pense que ce rôle est vacant. Cela fait longtemps que nous parlons de dignité humaine, de liberté, de démocratie et de toutes ces valeurs pour lesquelles des gens ont donné

leur vie. Il est temps que nous leur donnions l'espoir que le Canada se mobilise et prenne les devants.

Tout le reste suivra. Les ressources, l'argent, le financement, ainsi que la formation d'une coalition, constituent les prochaines étapes. Pour l'instant, ce dont bien des pays ont besoin, c'est d'espoir.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci infiniment.

Monsieur Bah, voulez-vous répondre aussi?

Abdoulaye Bah: Ma contribution est par rapport à la mise en œuvre du leadership du Canada au niveau international, principalement par rapport à mon expérience avec Avocats sans frontières, par exemple. Cette organisation a un volet appelé le Programme de relève générationnelle qui consiste à recruter de jeunes juristes sortant de l'université pour les préparer à d'éventuels concours de la magistrature ou de l'« avocature ». En effet, dans le marché public du Mali, sur 500 000 personnes, il n'y a qu'une dizaine de magistrats, ou un peu plus. L'objectif de cette pratique consiste à recruter plus de magistrats et plus d'avocats pour faciliter l'accès à la justice. Donc, si le Canada ne finance plus de tels projets de coopération internationale, il risque de perdre son leadership.

C'est la même chose pour Equitas par rapport à l'éducation. Sans éducation, les gens ne peuvent pas être informés de leurs droits. Donc, si on coupe dans les budgets relatifs à la mise en œuvre de projets comme ceux d'Equitas, le leadership du Canada risque de perdre du terrain. Il y a tant d'autres organisations à mentionner. Par exemple, Santé monde intervient auprès des centres communautaires en les finançant, en renforçant leurs capacités et en les habilitant à gérer les déchets biomédicaux.

Donc, si Affaires mondiales Canada ne finance pas ces organisations, il risque de perdre son leadership sur le terrain. C'est pourquoi nous faisons un plaidoyer pour le respect des engagements du Canada au niveau international.

Le président: Merci à tous et à toutes.

Je remercie tous les témoins de leurs témoignages aujourd'hui sur la situation actuelle des défenseurs des droits de la personne et de la démocratie dans le monde entier.

[Traduction]

Au nom du Sous-comité et de ses membres, je tiens à vous remercier tous pour votre présence, vos présentations et vos réponses aux questions posées au sein du Sous-comité.

Si vous estimez avoir encore des idées, des suggestions ou des avis à partager, n'hésitez pas à les adresser soit au président, soit à la greffière.

Merci beaucoup.

● (1735)

[Français]

J'ai une dernière note avant de partir: pour l'étude sur les personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays à l'échelle mondiale, veuillez communiquer tous les noms de témoins supplémentaires à la greffière du Sous-comité avant midi, le vendredi 8 mai 2026.

[Traduction]

Plaît-il au Sous-comité de lever la séance?

La séance est levée.

Je vous remercie.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>